

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVIII^e ANNEE. - N° 59

MARDI 4 AOÛT 2009

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 4 AOÛT 2009

Pages

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal en sa séance des 6, 7 et 8 juillet 2009.

- Engagement d'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris sur le site de la Samaritaine (1^{er}) — Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation [2009 DU 162 — *Extrait du registre des délibérations*]..... 2031
- Annexe n° 1 : objectifs poursuivis..... 2032

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

- Caisse des Ecoles du 4^e arrondissement.** — Délégation de la signature de la Maire du 4^e arrondissement en sa qualité de Présidente du Comité de gestion de la Caisse des Ecoles au Chef des services économiques (Arrêté du 16 juillet 2009)..... 2032

VILLE DE PARIS

- Organisation** de la Direction du Logement et de l'Habitat. — (Arrêté modificatif du 24 juillet 2009)..... 2032
- Délégation** de la signature du Maire de Paris (Direction du Logement et de l'Habitat). — (Arrêté modificatif du 24 juillet 2009)..... 2033
- Délégation** de la signature du Maire de Paris (Direction des Affaires Juridiques). — (Arrêté modificatif du 22 juillet 2009)..... 2034
- Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° 2009-109 prorogeant l'arrêté municipal n° 2008-011 du 5 février 2008 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation dans deux voies du 15^e arrondissement (Arrêté du 16 juillet 2009)..... 2034

- Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° STV 5/2009-041 réglementant la circulation générale, à titre provisoire, dans la rue de Sèze, à Paris 8^e (Arrêté du 20 juillet 2009)..... 2034

- Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° STV 5/2009-049 prorogeant l'arrêté municipal n° STV 5/2009-028 du 30 juin 2009 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale dans plusieurs voies du 17^e arrondissement (Arrêté du 23 juillet 2009)..... 2035

- Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° STV 8/2009-063 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant rue de la Brèche aux Loups, à Paris 12^e (Arrêté du 28 juillet 2009)..... 2035

- Direction des Ressources Humaines.** — Ouverture d'un examen sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade de secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle — spécialité activités périscolaires (F/H) de la Commune de Paris (Arrêté du 27 juillet 2009)..... 2036

- Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009, pour 5 postes d'élèves fonctionnaires, auxquels s'ajoutent 14 postes d'élèves civils..... 2036

- Direction des Ressources Humaines.** — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009..... 2036

- Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009, pour 7 postes d'élèves fonctionnaires, auxquels s'ajoutent 21 postes d'élèves civils..... 2041

- Direction des Ressources Humaines.** — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009..... 2041

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009, pour 6 postes d'élèves fonctionnaires, auxquels s'ajoutent 20 postes d'élèves civils..... 2046

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009..... 2046

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction du Logement et de l'Habitat). — (Arrêté modificatif du 24 juillet 2009)..... 2051

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Affaires Juridiques). — (Arrêté modificatif du 22 juillet 2009)..... 2051

Autorisation donnée au Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (G.I.H.P.) pour la création et le fonctionnement d'un service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile pour personnes handicapées physiques, à Paris (Arrêté du 27 juillet 2009)..... 2052

Fixation des tarifs journaliers applicables, à compter du 1^{er} août 2009, à l'établissement EHPAD résidence ORPEA CHAILLOT situé 15, rue Boissière, à Paris 16^e (Arrêté du 28 juillet 2009)..... 2052

Fixation de la participation annuelle individuelle pour 2009, opposable aux autres départements concernés, du S.A.V.S. de l'Arche à Paris, situé 10, rue Fenoux, à Paris 15^e (Arrêté du 28 juillet 2009)..... 2053

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, situé 18, rue du Docteur Magnan, à Paris 13^e (Arrêté du 21 juillet 2009)..... 2053

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, situé 33, rue du Javelot, à Paris 13^e (Arrêté du 21 juillet 2009)..... 2054

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle du Département de Paris (F/H) au titre de l'année 2009 (Arrêté du 28 juillet 2009)..... 2054

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2009-00493 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 29 juin 2009)..... 2054

Arrêté n° 2009-00563 portant réservation d'emplacements pour le stationnement des véhicules de la Croix-Rouge Française, à Paris 16^e (Arrêté du 21 juillet 2009)..... 2055

Arrêté n° 2009-00568 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 22 juillet 2009)..... 2055

Arrêté n° 2009-00569 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation quai du Louvre, à l'angle du pont du Carrousel, côté port du Louvre, à Paris 1^{er} (Arrêté du 22 juillet 2009)..... 2055

Arrêté n° 2009-00584 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Raymond Poincaré, à Paris 16^e (Arrêté du 24 juillet 2009)..... 2056

Arrêté n° 2009-00585 modifiant l'arrêté préfectoral n° 95-11431 du 14 septembre 1995 modifié interdisant l'arrêt des véhicules devant certains établissements (Arrêté du 27 juillet 2009)..... 2056

Arrêté n° 2009-00586 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Bugeaud, à Paris 16^e (Arrêté du 27 juillet 2009)..... 2056

Arrêté n° 2009-00587 modifiant, à titre provisoire, la circulation boulevard Saint-Michel, à Paris 6^e (Arrêté du 27 juillet 2009)..... 2057

Arrêté n° 2009-00588 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pergolèse, à Paris 16^e (Arrêté du 27 juillet 2009)..... 2057

Arrêté n° 2009-00591 interdisant temporairement la circulation et le stationnement avenue de Lowendal, à Paris 7^e (Arrêté du 27 juillet 2009)..... 2058

Arrêté BR n° 09-00066 portant ouverture de deux concours d'accès au corps de technicien de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2009 (Arrêté du 24 juillet 2009)... 2058

Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation..... 2059

Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés abrogeant des arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation..... 2059

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade de secrétaire médical et social de classe normale (choix), au titre de l'année 2008 2059

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe normale (choix), au titre de l'année 2008 2059

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe, au titre de l'année 2009..... 2060

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe, au titre de l'année 2009 2060

COMMUNICATIONS DIVERSES

SEMAEST (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Est de Paris). — Offre de location d'un local commercial acquis par la SEMAEST 2060

Direction du Logement et de l'Habitat. — Liste d'autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation avec compensation situés à Paris 2060

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle — spécialité activités périscolaires, de la Commune de Paris (F/H)..... 2061

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical(e) et social(e) de classe exceptionnelle du Département de Paris (F/H), au titre de l'année 2009 2061

POSTES A POURVOIR

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) 2061

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance de deux postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H)..... 2061

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance de deux postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H)..... 2061

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) 2062

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'un agent de catégorie A (F/H)..... 2062

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) 2062

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H) 2063

Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement. — Avis de vacance de trois postes de cuisiniers (F/H) 2063

Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement. — Avis de vacance de vingt-cinq postes d'agents polyvalents de restauration (F/H)..... 2064

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H) 2064

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal en sa Séance des 6, 7 et 8 juillet 2009. — Engagement d'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris sur le site de la Samaritaine (1^{er}) — Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation [2009 DU 162 — *Extrait du registre des délibérations*].

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-1 et L. 2511-15 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 123-1, L. 123-13, L. 300-2, R. 123-21-1 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé les 12 et 13 juin 2006, mis à jour les 24 septembre 2007 et 10 décembre 2008, modifiés les 12 et 13 novembre et 17, 18 et 19 décembre 2007 ;

Considérant que le programme envisagé sur le site de la Samaritaine, qui vise à revitaliser sur le plan de l'activité et du commerce un site majeur du centre de Paris, réaliser des logements sociaux dans un arrondissement en situation déficitaire, de permettre la réalisation d'un équipement de Petite Enfance répondant à un besoin bien identifié et de réaliser un projet qui comprendra à la fois la valorisation du patrimoine et la création d'architecture contemporaine, présente un intérêt général pour Paris ;

Considérant que les adaptations réglementaires envisagées concernent principalement le 1^{er} arrondissement et pourraient concerner pour partie le 8^e arrondissement ;

Vu le projet de délibération 2009 DU 162 en date du 23 juin 2009 par lequel M. le Maire de Paris lui propose de prendre acte de l'engagement d'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris sur le site de la Samaritaine (1^{er} arrondissement), d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 23 juin 2009 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du 22 juin 2009 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8^e Commission et par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2^e Commission ; ensemble les observations portées au compte rendu ;

Délibère :

Article premier. — Est pris acte de la mise en révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris sur le site de la Samaritaine délimité par les rues de l'Arbre Sec, de Rivoli, de la Monnaie, le quai du Louvre, la rue Baillet étant incluse dans le périmètre.

Art. 2. — Sont approuvés les objectifs poursuivis par la révision simplifiée du P.L.U. sur le site de la Samaritaine, tels que précisés en annexe n^o 1 du présent délibéré.

Art. 3. — Sont approuvées les modalités de la concertation suivantes :

— Des plaquettes seront mises à disposition du public pour informer les habitants, les associations et les conseils de quartier du contenu du projet ;

— Une réunion publique de concertation sera organisée. Cette réunion sera annoncée par voie de presse et par un affichage.

Art. 4. — La présente délibération sera notifiée à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Art. 5. — La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une publication au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Mention en sera insérée dans un journal diffusé dans le Département.

Pour extrait

Annexe n° 1 : objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis à travers la révision simplifiée du P.L.U. sur le site de la Samaritaine sont les suivants :

— permettre une revitalisation du site de la Samaritaine compatible avec les enjeux patrimoniaux, grâce à une réduction de l'obligation de reconstitution des surfaces commerciales existantes, tout en maintenant une capacité d'attractivité commerciale et d'animation du site, dans le souci d'une offre commerciale variée et accessible ;

— contribuer à la réduction des déficits constatés dans le quartier en créant des logements sociaux, et notamment très sociaux, en proportion significative, de façon à encourager la mixité sociale et un équipement de Petite Enfance sur le site ;

— réaliser un projet qui comprendra à la fois la valorisation du patrimoine et la création d'architecture contemporaine.

Nota Bene : La délibération du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juillet 2009 (2009 DU 162), l'exposé des motifs et l'annexe 1 s'y rapportant seront tenus à la disposition du public aux heures et jours d'ouvertures des bureaux : à la Mairie de Paris, Centre Administratif Morland, Direction de l'Urbanisme, Pôle Accueil et Service à l'Usager (P.A.S.U.) — 17, boulevard Morland, Paris (4^e arrondissement) et à la Préfecture de Paris, Direction de l'Urbanisme, du Logement et de l'Équipement, Bureau de l'urbanisme — 50, avenue Daumesnil, Paris 12^e.

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Caisse des Ecoles du 4^e arrondissement. — Délégation de la signature de la Maire du 4^e arrondissement en sa qualité de Présidente du Comité de gestion de la Caisse des Ecoles au Chef des services économiques.

La Maire du 4^e arrondissement,
Présidente du Comité de gestion
de la Caisse des Ecoles,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des Etablissements Publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles, modifié par le décret n° 83-838 du 22 septembre 1983 ;

Vu le décret n° 83-838 du 22 septembre 1983 portant modification du décret n° 60-977 du 12 septembre 1960, et notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2009 concernant la nomination de M. Dominique FOSSAT en qualité de Chef des services économiques de la Caisse des Ecoles du 4^e arrondissement ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de la signature de la Maire du 4^e arrondissement, en sa qualité de Présidente du Comité de gestion de la Caisse des Ecoles du 4^e arrondissement est donnée à :

M. Dominique FOSSAT, Chef des services économiques de la Caisse des Ecoles du 4^e arrondissement, pour les actes désignés ci-après :

- bons de commandes destinés aux fournisseurs ;
- liquidation et mandatement des dépenses ;
- émission des titres de recouvrement de recettes ;
- congés annuels du personnel ;
- déclaration des accidents du travail ;
- devis de réparation et petits travaux nécessitant une intervention urgente ;
- copies conformes et déclaration de caractère exécutoire des actes soumis au contrôle de légalité ;
- documents administratifs liés à la gestion du personnel (hors contrats et salaires des agents).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris », et sera adressé :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- à la Direction des Affaires Scolaires,
- au Trésorier Principal de Paris, chargé des Etablissements Publics locaux,
- à l'intéressé.

Fait à Paris, le 16 juillet 2009

Dominique BERTINOTTI

VILLE DE PARIS

Organisation de la Direction du Logement et de l'Habitat. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention du 22 janvier 1985 relative au concours apporté par la Commune de Paris au Département de Paris pour l'exercice des compétences ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 modifié portant réforme des structures générales des services de la Ville ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2007 modifié portant organisation de la Direction du Logement et de l'Habitat ;

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire de la Direction du Logement et de l'Habitat en sa séance du 18 juin 2009 ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le 5 de l'article 2 de l'arrêté du 11 juillet 2007 modifié susvisé est *remplacé par* :

« 5 — La mission systèmes et technologies de l'information est chargée de la coordination de la maîtrise d'ouvrage des systèmes et technologies de l'information, de la gestion du réseau, des moyens informatiques, de la formation à la bureautique et de l'élaboration et du suivi des plans de maintenance ».

Art. 2. — Le II de l'article 4 de l'arrêté du 11 juillet 2007 modifié susvisé est *remplacé par* :

« II — Le Service du Traitement des Demandes de Logement (S.T.D.L.) est chargé d'assurer l'accueil des demandeurs de logement et l'instruction de leurs demandes, de gérer les droits de réservation de la Ville de Paris et, à ce titre, de représenter le Maire de Paris aux commissions d'attribution des bailleurs, d'apporter son concours au relogement des personnes mal logées, de produire et d'exploiter les données statistiques relatives à la demande et à l'attribution de logements.

Il comprend quatre bureaux :

1 — le bureau des relations avec le public, chargé de l'ensemble de l'activité d'accueil des demandeurs de logements et de la correspondance afférente à cette activité ; il assure sa mission d'accueil notamment au travers d'un point central d'accueil et d'antennes implantées dans les arrondissements ; il a en charge la gestion du fichier des demandes de logement ;

2 — le bureau de gestion des réservations assure le contrôle et le suivi des droits de réservation de la Ville de Paris au sein du parc des logements gérés par les bailleurs sociaux ;

3 — le bureau des désignations assure la préparation des travaux de la commission de désignation des candidats aux logements sociaux ainsi que son secrétariat ;

4 — le bureau des relogements a pour mission d'assurer principalement le relogement des ménages prioritaires visés par le plan départemental pour le logement des personnes défavorisées. »

Art. 3. — Le présent arrêté, qui prend effet à la date de publication, sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — La Secrétaire Générale de la Ville de Paris et le Directeur du Logement et de l'Habitat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 juillet 2009

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction du Logement et de l'Habitat). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L. 631-7 et suivants de la section 2 relative aux changements d'usage et usages mixtes des locaux d'habitation, dans leur rédaction issue de l'article 13 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

Vu l'article 6 de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés ;

Vu l'arrêté en date du 6 avril 2009 portant délégation de la signature du Maire de Paris, au Directeur du Logement et de l'Habitat, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 4 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

Modifier le grade de M. Baudouin BORIE, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires générales et de la communication ;

Art. 2. — L'article 5 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

Remplacer M. François DAVENNE, administrateur hors classe, par M. Jean-Baptiste MARTIN, ingénieur des services techniques, chef du service du logement et de son financement ;

Remplacer M. François PLOTTIN, attaché principal d'administrations parisiennes, par Mlle Jeanne JATTIOT, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau de la programmation du logement social et des organismes H.L.M.

Art. 3. — L'article 6 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

Après M. Jean-Nicolas MICHEL, *ajouter* M. Jean Christophe BETAILLE, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité et des marchés, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 20°, 22°, 23° et 24° ci-dessus préparés par le bureau de la comptabilité et des marchés ;

Ajouter le nom de Mme Laure BARBARIN, ingénieur des travaux, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 6° (pour un montant inférieur à 4 600 € H.T.), 9°, 10°, 11°, 12° préparés par le bureau de la gestion de proximité ;

Remplacer Mme Alice BADOUI, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité et des marchés par intérim, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 20°, 22°, 23° et 24° ci-dessus préparés par le bureau de la comptabilité et des marchés ; *par* Mme Alice BADOUI, attachée d'administrations parisiennes, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 22°, 23° et 24° ci-dessus préparés par le bureau de la comptabilité et des marchés ;

Ajouter le nom de M. Serge MARQUET, attaché d'administrations parisiennes, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3° et 10° préparés par le bureau de la gestion locative, des ventes et des transferts aux bailleurs sociaux.

Art. 4. — L'article 8 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

Supprimer le nom de M. Pierre SOUVENT ;

Remplacer Mme Cordula PELLIEUX, ingénieur des travaux, chef de subdivision par M. Patrice ROSSI, ingénieur des travaux, chef de subdivision ;

Ajouter le nom de M. Michaël GUEDJ, ingénieur des travaux, chef de subdivision, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 7°, 9°, 10°, 11°, 13°, 14°, (pour un montant inférieur à 45 000 € H.T.).

Art. 5. — L'article 9 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

Modifier le grade de Mme Claire CABANETTES, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau des relations avec le public ;

Modifier les fonctions de M. Sébastien PETILLON, attaché d'administrations parisiennes, chargé de mission auprès du chef du service.

Art. 6. — L'article 10 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

Remplacer la signature du Maire de Paris est également déléguée à M. Franck AFFORTIT, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau de la protection des locaux d'habitation à l'effet de signer les actes suivants, par la signature du Maire de Paris est également déléguée à M. François PLOTTIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau de la protection des locaux d'habitation, et à M. Franck AFFORTIT, attaché d'administrations parisiennes, adjoint au chef du bureau de la protection des locaux d'habitation à l'effet de signer les actes suivants.

Art. 7. — L'article 11 de l'arrêté du 6 avril 2009 est supprimé.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 9. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— à M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 24 juillet 2009

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Affaires Juridiques). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris, modifiée par la délibération 2009 DAJ 08 des 11 et 12 mai 2009 ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris à M. Pierre Eric SPITZ, Directeur des Affaires Juridiques de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 24 juin 2009 portant nomination de Mme Aline SAMSON-DYE, administratrice de la Ville de Paris, en qualité de Chef du Bureau du Droit de l'urbanisme et de l'aménagement urbain de la Sous-Direction du Droit de la Direction des Affaires Juridiques ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 - A - alinéa 1 de l'article premier de l'arrêté de délégation de signature susvisé du 2 avril 2008 est ainsi modifié :

— substituer le nom de Mme Aline SAMSON-DYE, administratrice de la Ville de Paris, nommée Chef du Bureau du Droit de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, à celui de Mme Suzanne MIRBEAU, chef des services administratifs.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances ;

— M. le Président du Tribunal Administratif de Paris ;

— M. le Directeur des Ressources Humaines ;

— M. le Directeur des Finances ;

— M. le Directeur des Affaires Juridiques ;

— Mme Aline SAMSON-DYE.

Fait à Paris, le 22 juillet 2009

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2009-109 prorogeant l'arrêté municipal n° 2008-011 du 5 février 2008 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation dans deux voies du 15^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-8, 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2008-011 du 5 février 2008 instaurant, à titre provisoire, un sens unique dans deux voies du 15^e arrondissement ;

Considérant que ces travaux qui devaient se terminer le 31 juillet 2009 se termineront le 24 août 2009 ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2008-011 du 5 février 2008 sont prolongées jusqu'au 24 août 2009.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 juillet 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef,
Adjoint au Chef du Service des Déplacements*

Daniel GARAUD

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2009-041 réglementant la circulation générale, à titre provisoire, dans la rue de Sèze, à Paris 8^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 modifiant l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 01-15042 portant autorisation aux cycles à deux roues d'utiliser les voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Considérant que, dans le cadre d'aménagement de voirie, il convient de neutraliser, provisoirement, la circulation dans la rue de Sèze, entre la rue Vignon et la place de la Madeleine, à Paris 8^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux, qui s'échelonnent du 3 au 19 août 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue de Sèze, entre la rue Vignon et la place de la Madeleine, à Paris 8^e, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 3 au 19 août 2009 inclus.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 et de l'article 6 de l'arrêté préfectoral n° 01-15042 du 12 janvier 2001 seront suspendues en ce qui concerne le couloir bus situé rue de Sèze dans sa partie comprise entre la rue Vignon et la place de la Madeleine, à Paris 8^e arrondissement, du 3 au 19 août 2009 inclus.

Art. 3. — L'accès des riverains et des véhicules de secours restera assuré en permanence.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieure en Chef des Services Techniques,
Chef de la 5^e Section Territoriale de Voirie*

Céline LEPAULT

Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2009-049 prorogeant l'arrêté municipal n° STV 5/2009-028 du 30 juin 2009 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale dans plusieurs voies du 17^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° STV 5/2009-028 du 30 juin 2009, modifiant, à titre provisoire, la circulation générale dans plusieurs voies, à Paris 17^e arrondissement ;

Considérant qu'il convient de prolonger les dispositions de l'arrêté municipal précité jusqu'au 28 août 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté municipal n° STV 5/2009-028 du 30 juin 2009 sont prorogées jusqu'au 28 août 2009 inclus :

Pour la 1^{re} phase :

— rue de Saussure, dans la partie comprise entre la rue Legendre et la rue Salneuve.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et de Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieure en Chef des Services Techniques,
Chef de la 5^e Section Territoriale de Voirie*

Céline LEPAULT

Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2009-063 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant rue de la Brèche aux Loups, à Paris 12^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25, et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux de la SAP (entreprise SRBG), rue de la Brèche aux Loups, à Paris 12^e, il convient d'y interdire, à titre provisoire, le stationnement et de le considérer comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 17 août au 18 septembre 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 17 août au 18 septembre 2009 inclus, dans la voie suivante du 12^e arrondissement :

— Brèche aux Loups (rue de la) : côté impair, au droit des n^{os} 35 et 37 (4 places) ;

— Brèche aux Loups (rue de la) : côté pair, en vis-à-vis du n^o 35 (6 places en épi).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 juillet 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

Emmanuel MARTIN

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un examen sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade de secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle — spécialité activités périscolaires (F/H) de la Commune de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2006 DRH 63 en date des 11, 12 et 13 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie B de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté du 31 août 1999 relatif à la participation d'examineurs spéciaux aux jurys des concours et examens professionnels de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Un examen sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade de secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle — spécialité activités périscolaires (F/H) de la Commune de Paris, s'ouvrira à partir du 9 novembre 2009. Le nombre de places offertes est fixé à 6.

Art. 2. — Peuvent faire acte de candidature, les secrétaires des services extérieurs de classe normale — spécialité activités périscolaires, ayant atteint au moins le 7^e échelon, ainsi que les secrétaires des services extérieurs de classe supérieure — spécialité activités périscolaires, ces conditions étant appréciées au 31 décembre 2009.

Art. 3. — Les dossiers d'inscription sont à retirer à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels administratifs, culturels et non-titulaires — Bureau 230 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, du 28 août 2009 au 28 septembre 2009 inclus - 16 h.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est le vendredi 9 octobre 2009 - 16 h. Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le vendredi 9 octobre 2009 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, affranchissement en vigueur).

Art. 4. — La composition du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Les examinateurs spéciaux chargés de la conception et de la notation des épreuves seront désignés par un arrêté ultérieur.

Art. 6. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 27 juillet 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009, pour 5 postes d'élèves fonctionnaires, auxquels s'ajoutent 14 postes d'élèves civils.

- 1 — M. FERNET LE MOUTON DE BOISDEFFRE Charles
- 2 — M. PERONNE Arthur
- 3 — M. BENATIYA ANDALOUSSI Mehdi
- 4 — M. DEVAUX Alexandre
- 5 — Mlle CORTALE Manon
- 6 — Mlle MARTY-MAHE Marion
- 7 — M. LACOSTE Lambert
- 8 — Mlle FITOUSSI Léah
- 9 — M. ROUZAUD Pierre
- 10 — Mlle BRUZI Julie
- 11 — Mlle CHEVANCE Mélanie
- 12 — M. DUFOUR Gaëtan
- 13 — M. PERIER Vincent
- 14 — M. MENDES Ludovic
- 15 — M. COUSIN Pierre
- 16 — M. MARC Seiji
- 17 — M. RABOUTET Arnaud
- 18 — Mlle BARROUILLET Emeline
- 19 — M. SOUMET Arnaud.

Arrête la présente liste à dix-neuf (19) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

Le Président du Jury

Alain MOURIN

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009.

- 1 — M. BARJOLLE Antoine
- 2 — M. GOMBEAUD Matthieu
- 3 — Mlle BARZINE Atoussa
- 4 — M. PUECH Florian
- 5 — M. CARRAT-PERRIN Julien
- 6 — M. SCHOEN Jean-Baptiste
- 7 — M. MAZZELLA Aurélien
- 8 — M. MAES Bertrand
- 9 — M. COUPIN Thibault
- 10 — M. DELORT Charles
- 11 — M. GENRE-GRANDPIERRE Thibaut
- 12 — Mlle BODOKH Gaëlle
- 13 — M. MAI Nicolas
- 14 — M. POUYMAYOU Bertrand
- 15 — Mlle MONTAGNON Margaux
- 16 — Mlle DONIN Aurélie
- 17 — Mlle CARON Solène
- 18 — Mlle GUIOMAR Claire
- 19 — M. GIULIANO Fabien
- 20 — M. COLIN Jérémy

- 21 — M. JANY Emmanuel
22 — Mlle REY Justine
23 — M. COURTOIS Romain
24 — M. BLUCHE Barnabé
25 — M. PENNETIER Guillaume
26 — M. GAUDRAY Gordon
27 — M. WAMPACH-BOURJOT Hadrien
28 — M. SÉGALEN Maxime
29 — M. HERGAT Thibault
30 — Mlle HILLAIRET Sibylline
31 — Mlle MILLS Claire
32 — M. WILLEMANN Thibaut
33 — M. RENAUD Gauthier
34 — M. SERRAT Paul
35 — Mlle MOLLIET Murielle
36 — Mlle DUCOURET Mélanie
37 — M. NICOL Louis
38 — M. CÉDELLE Loïc
39 — M. HALBINA Maxime
40 — Mlle COSSON Marjorie
41 — M. PAIN Pierre-Luc
42 — M. LOPEZ Aubin
43 — M. ADNANI Omar
44 — M. LEGRAS Thibault
45 — M. SCHWAAB Quentin
46 — Mlle SOULISSE Candice
47 — M. DUMINIL César
48 — M. BARBÈS Quentin
49 — M. MESSMER Jean-Guillaume
50 — M. RIOU Yann
51 — M. MENARD Raphaël
52 — Mlle MOREL Sophie
53 — M. BEN MAIZ Amine
54 — M. ABDOU Jérôme
55 — M. ARZATIAN Grégory
56 — M. COUSSEAU Jérémy
57 — M. ORIOL Nicolas
58 — M. DIENG Grégory
59 — M. BENAMEUR Alix
60 — M. MILLOT Gautier
61 — Mlle GUILBERT Alizé
62 — M. BARAT Augustin
63 — M. AURIAT Paul
64 — M. TRUMTEL Minh-Tam
65 — M. COGER Jean-Baptiste
66 — M. DUFOUR Guillaume
67 — M. BABOULIN Alexandre
68 — M. RENAULT Sébastien
69 — Mlle LANGLOIS Julie
70 — M. PANNETIER Thibaut
71 — M. MORIN François
72 — M. MIROUH Giovanni
73 — M. MICHENOT Pierre
74 — Mlle KHAWAJA Rabaia
75 — M. BRUN Arthur
76 — Mlle TASTU Marion
77 — M. GÉNIN Léo
78 — M. MOGENOT Yann
79 — M. OBADIA Mathis
80 — M. LALANDE Jérôme
81 — Mlle CARRETERO Noélie
82 — M. GODARD Clément
83 — Mlle LAMOUR Laure-Eva
84 — M. DIOU Guillaume
85 — M. FROEHLICHER Guillaume
86 — M. NAPHETAT Guillaume
87 — M. BRÉCHIGNAC Léo
88 — Mlle MONSALVE Sandra
89 — Mlle PAGE Solenne
90 — M. RIAULT Edouard
91 — M. VALANCOGNE Henri
92 — M. SERET Anthony
93 — M. TALVANDE François
94 — M. GODEC Brice
95 — M. COSTE Sébastien
96 — M. VILLIEN Maxime
97 — M. GABORIEAU Thomas
98 — M. VIDY Timothée
99 — Mlle EL AFRIT Khadija
100 — Mlle VO NGOC GAGNEUX Lucie
101 — M. BELKACEM Hassan
102 — M. HIRON Thibault
103 — M. LEMARCHAND Adrien
104 — M. LEFEBVRE Gaëtan
105 — Mlle SAISON Emilie
106 — Mlle CORBEAU Anne-Sophie
107 — Mlle MANGOLD Anaïs
108 — M. REYNAUD Pierre
109 — M. ALLEMAND Pierre-Yves
110 — M. LOSSOUARN Boris
111 — M. BODA Christian-Nils
112 — M. DUMONT Martin
113 — Mlle SIMON Malvina
114 — Mlle ABBASSI Sarah
115 — Mlle BOUCHERY Isabelle
116 — M. ADAM François
117 — M. CÉZARD Quentin
118 — M. GUILLOTEAU Clément
119 — M. GINTZBURGER Vincent
120 — M. MARTIN Adrien
121 — M. GIACALONE Léandro
122 — M. TRUCHET Pierre-Louis
123 — M. CHAVE Arthur
124 — Mlle GRISEL Laure
125 — M. FLANDRIN Valentin
126 — M. LAZARUS Corentin
127 — M. HUEBER Pierre
128 — M. SCHMID Quentin
129 — M. WEISS Olivier
130 — Mlle SELLAM Narjis
131 — Mlle LLODRA-PEREZ Anaïs

- 132 — M. TRAN Adrien
133 — Mlle MAILLET Margaux
134 — M. CALONNE Valentin
135 — Mlle HASQUENOPH Mathilde
136 — Mlle MICHEL Marion
137 — M. ZENTILIN Thomas
138 — M. CHABANAS Clément
139 — M. SEIBEL Olivier
140 — M. CLAVREUL Arnaud
141 — M. SEGON Fabien
142 — M. BEZOU Pierre
143 — M. JOUANDET Thomas
144 — Mlle BERARD Diane
145 — M. LYANE Jean-Paul
146 — M. PATIN Clément
147 — M. HEBTING Alain
148 — M. EL-KHOURY Jean-Claude
149 — Mlle LAÏNÉ Solène
150 — Mlle GRIPOIX Anne-Charlotte
151 — M. DE ROBIEN Gabriel
152 — Mlle LALUQUE Elisa
153 — M. MUSELET Pierre
154 — Mlle BAILLY Elisabeth
155 — M. RENAUDET Armand
156 — M. HUOT Rémy
157 — M. DARDE Thibaut
158 — Mlle NGUYEN Stéphanie
159 — M. BEREIZIAT Maxime
160 — M. LE BOURHIS Jean-Marie
161 — M. DONGFACK DONGMO Francis Pascal
162 — Mlle JUILLARD Céline
163 — M. VERONNEAU Simon
164 — M. GAERTNER Bruno
165 — M. SPRENGER Florian
166 — Mlle THIÉBAULT Myriam
167 — Mlle FAVÉ Méline
168 — M. DELAUNAY Arnaud
169 — M. RENAUD Joffrey
170 — Mlle MILLET Virginie
171 — Mlle THOMAS-LÉPINE Capucine
172 — M. GANDOLFO Antoine
173 — M. ROUSSEL Quentin
174 — M. KAWADA Naoki
175 — M. GALAN Edouard
176 — M. GANDEMER Guillaume
177 — Mlle GRAND-PERRET Virginie
178 — M. DARAGNÈS Paul
179 — M. JORDANA François
180 — Mlle POINT Hélène
181 — Mlle RENIER Claire
182 — M. CHASSOT Jean-Marie
183 — M. MOULIN Sébastien
184 — M. PERRIN Clément
185 — Mlle HIERNAUX Carole
186 — M. DARGENDEIX Maxime
187 — Mlle PLANCHAIS Mariane
188 — M. MAINIX Thomas
189 — M. ALLIER Pierre-Eric
190 — Mlle YOUSSEF Amina
191 — M. GERMAY Julien
192 — M. KASSEM Guillaume
193 — M. MAUREL Xavier
194 — M. DESCOQS Jean-Baptiste
195 — Mlle VINCENT Perrine
196 — M. ROUSSEAU Olivier
197 — M. HUGON Aurélien
198 — M. JOUET Romain
199 — M. VOLLE Pierre-Louis
200 — M. JORET Adrien
201 — M. GARNIER Arnaud
202 — M. HERNANDEZ David
203 — Mlle MENJOZ Marion
204 — Mlle PIQUEE Julie
205 — M. CERISIER Timothée
206 — Mlle BALESTRIERI Claire
207 — Mlle MORIN Anne-Charlotte
208 — M. GRACIANI Guillaume
209 — Mlle PINEL Amélie
210 — Mlle BAILLY Adeline
211 — Mlle JACQMIN Hermance
212 — M. BARREAU Vincent
213 — M. NEVEUX Romain
214 — M. MORVAN Olivier
215 — M. DUFOUR Gauthier
216 — M. CHAMAYOU Quentin
217 — M. FRANCOIS Nicolas
218 — M. TOURNEMENNE Robin
219 — Mlle DELPECH Elsa
220 — Mlle LOUISTISSERAND Cloé
221 — M. HILLION Romain
222 — Mlle CLERGUE Laura
223 — Mlle GAUSSENS Marion
224 — M. CAUWET Thomas
225 — Mlle KERRAND Eléonore
226 — M. KERRAULT-GIMELLI Quentin
227 — M. PUEL Jean-Baptiste
228 — Mlle PALARIC Marie
229 — M. FERRIERE Alexis
230 — Mlle BERTHE Hélène
231 — M. TEMPEZ Léopold
232 — M. GAUFROY François-Xavier
233 — M. JOLIBOIS Bertrand
234 — M. SHI Kezhan
235 — M. GUERPILLON Benjamin
236 — Mlle DANDRÉA Caroline
237 — Mlle ROSSET Chloé
238 — Mlle TROJMAN Candice
239 — M. PEPLONSKI Alexandre
240 — M. MONNET Frédéric
241 — M. SCHNÄBELE Martin
242 — M. GRIVEAU Nathan
243 — Mlle POLETTI Daphné

- 244 — Mlle ESPERON Céline
245 — M. DOHOLLOU Kévin
246 — Mlle BILLOIRE Sonia
247 — Mlle ASSAIR Elodie
248 — M. RICHARD Antoine
249 — M. WILD Jacques
250 — M. CHICOULAA Grégoire
251 — Mlle MALGRANGE Marina
252 — M. PASQUIER Ulrik
253 — M. COUTURIER Thomas
254 — Mlle PILICHOWSKI Clémence
255 — Mlle BUSSON Pauline
256 — M. RAIMBAULT Bastien
257 — M. ADRAI Marc
258 — M. BOUILLEAU Julien
259 — Mlle GAGLIARDI Eva
260 — Mlle COURIOL Aude
261 — M. CREVITS Antoine
262 — M. MAUCHIEN Thomas
263 — M. RINGES Bastien
264 — M. WENGER Jérémie
265 — M. JAYYOSI Charles
266 — M. WEI Dalin
267 — M. PRÉVOT Rémi
268 — M. LAUWERIER Rémi
269 — Mlle AUBRUN Michelle
270 — M. ERBACHER Benoît
271 — M. JOURDAN Simon
272 — Mlle AUGÉ Charlotte
273 — M. BREILLAD Antoine
274 — M. DUPUY Maxime
275 — M. MATHIS Florian
276 — Mlle TRAN Thymele
277 — M. FARRUGIA Guillaume
278 — M. FONTAINE Olivier
279 — M. ROMAGON Mathieu
280 — Mlle BECCI-MORIN DE LA RIVIERE Margot
281 — M. LOUDIÈRE Kévin
282 — Mlle PINAUD Virginie
283 — Mlle JOUSSET Solène
284 — M. LAMBLIN Ludovic
285 — M. GUELEN Maxime
286 — Mlle VENAILLE Claire
287 — Mlle AÏT OUMÉZIANE Myriam
288 — M. PETIT Gautier
289 — M. HESS Jonathan
290 — M. BOUDJELTIA Karim
291 — M. MOUSSA Bilal-Alexandre
292 — M. BICHLER Fabien
293 — M. THOMAS Kévin
294 — Mlle REBERGA Aurélie
295 — Mlle MIZZI Manon
296 — M. BLANC Florent
297 — M. HANKUS Adrien
298 — Mlle GUILLOU Anne-Flore
299 — M. OUSSALAH Meihdi
300 — M. MOLINIER Guillaume
301 — M. CHERY Loïc
302 — M. ROUL Guillaume
303 — M. LE BAIL Nicolas
304 — Mlle RAMOND Charlène
305 — M. MITTNACHT Guillaume
306 — M. SEBAN Alexandre
307 — M. THANG Rémi
308 — M. AVISSE Nicolas
309 — M. DONNEZ Mathias
310 — M. TENET Bastien
311 — M. ROOS Benjamin
312 — M. TOUSSAINT Aurélien
313 — Mlle VIGNOBOUL Bénédicte
314 — M. MILLIARD Antoine
315 — Mlle ROUGÉ Laurène
316 — M. LELEU Étienne
317 — M. MARAIS Yoann
318 — M. ROULPH Alexandre
319 — M. BERGIS Louis
320 — M. DECAUDIN Steven
321 — M. LE STER Yann
322 — M. ABGRALL Johan
323 — M. CLEMENT Pierre
324 — M. FAN Laurent
325 — M. BRENIER Yohann
326 — M. BEAUCAMP Guillaume
327 — M. GALLIENNE Félix
328 — M. VRIGNAUD Dimitri
329 — Mlle MADEC Julia
330 — Mlle FERRERA Marion
331 — M. DAVOULOURY Vamsasrikrishna
332 — M. DIDIER Aurélien
333 — M. RIFFIOD Flavien
334 — M. POZZA Joseph
335 — Mlle LÉCULLIER Elise
336 — Mlle RÉGENT Tahnee
337 — M. DALANSON Sébastien
338 — M. CORDONNIER MARTIN DE GIBERGUES
Timothée
339 — M. POTY Mathieu
340 — M. CHARBONNEL Romain
341 — Mlle MARTINEZ Madeline
342 — M. COHU Archibald
343 — Mlle JEAN-LOUIS Marie-Ange
344 — Mlle VASSEUR Coline
345 — M. SIBERT Olivier
346 — M. SALIH Yassine
347 — Mlle PETITET Marie
348 — M. GOMA Joseph
349 — M. DEMANGE Jean
350 — M. DEGAUQUIER Guillaume
351 — M. LE GLOANNEC Brendan
352 — M. PHILIPPE Davy
353 — M. BOURGÈS-MAUNOURY François
354 — M. ARTIGES Nils

355 — Mlle DELAPORTE Cécilia
 356 — M. MARCANGELI Naïc
 357 — Mlle HUTTER Héroïse
 358 — M. AMMIRATI Thomas
 359 — M. BRIX Florian
 360 — M. BUQUET Jean-Benoît
 361 — M. CHAMPY Clément
 362 — M. NOËL Paul
 363 — Mlle GUIBOURT Caroline
 364 — M. ROCHE Lucas
 365 — M. LANGLOIS Edouard
 366 — M. PETIT Emeric
 367 — M. VOUE Maël
 368 — Mlle KELLER-LUSSIER Fanny
 369 — M. HAYOT Quentin
 370 — M. FAGHERAZZI Loïc
 371 — Mlle RAYNAL Emilie
 372 — M. LAURENT Yohan
 373 — M. ROBARD Florian
 374 — M. RATTEZ Hadrien
 375 — M. D'HUART Thibaud
 376 — M. SCAPPATICCI Eric
 377 — M. JARRY Stanislas
 378 — M. LAVERGNE Alexandre
 379 — M. BAJULAZ Mehdi
 380 — M. MIGNONAC Alexis
 381 — M. BIGOT Pierre
 382 — M. DARGELOSSE Jean-Baptiste
 383 — M. TÉLÉMAQUE Guillaume
 384 — M. PATARD Frédéric
 385 — M. QUILLIEN Erwan
 386 — M. DAUTHEVILLE Grégoire
 387 — Mlle BONNET Isabelle
 388 — M. BUSNOULT Florent
 389 — M. BOUTS Axel
 390 — M. DUFRAICHE Marc
 391 — M. PUGA Jean
 392 — M. PELÉ Rémi
 393 — M. AUBERT Kévin
 394 — M. SERVAUD Gaël
 395 — M. MARC Pierre-Alain
 396 — Mlle GRANDSIRE Magali
 397 — M. KLINGHAMMER Jean
 398 — M. CONTI Arthur
 399 — M. COURDENT Vianney
 400 — M. LA FONTAINE Julien
 401 — M. CHALIER Matthieu
 402 — M. PRÉVOST Bertrand
 403 — M. MOLINES Thomas
 404 — M. BALDIT Siméon
 405 — M. MARDON Eric
 406 — Mlle MAGES Emmanuelle
 407 — Mlle KONIECZNY Soline
 408 — M. AGHER Jean-Robert
 409 — M. MURAT Jean-Lou
 410 — Mlle MONOD-COTTE Magali
 411 — Mlle BÉRARD Emilie
 412 — M. CANALE Julien

413 — M. PATRY Guillaume
 414 — Mlle RENAUDINEAU Barbara
 415 — M. GOUPIL DE BOUILLÉ Hubert
 416 — M. MURAT Guillaume
 417 — M. BEN-DAVID Jérémy
 418 — M. LE LOUÉDEC Ludovic
 419 — Mlle GLOAGUEN Anne
 420 — M. CARREIRAS Hugo
 421 — Mlle KAM Martine
 422 — M. LARDIN Frédéric
 423 — M. DUPLESSIS Sébastien
 424 — M. GODIN Nicolas
 425 — M. BAUDOIN Clément
 426 — M. GODIN Mickaël
 427 — M. LESIEUR Charles
 428 — Mlle VANQUIN Jessica
 429 — M. GANCEL Rémi
 430 — M. CHARRIN Rémi
 431 — M. RAVENEAU Tony
 432 — M. BERNARD Louis
 433 — M. POUPARD Maximilien
 434 — M. WATEAU Gabriel
 435 — M. CORNELOUP Adrien
 436 — M. MURY Sébastien
 437 — M. MAYOT Florian
 438 — Mlle MAJCHRZAK Virginie
 439 — M. GAYE Paul-Emmanuel
 440 — M. TCHOU Christian
 441 — M. ARNAL Benoît
 442 — M. RAOUX Matthieu
 443 — M. DELPHIN Régis
 444 — M. GILBERT Sylvain
 445 — M. BORTOLI Sylvain
 446 — M. ROUSSEL Clément
 447 — M. PITT Edouard
 448 — M. GRAIZON Martin
 449 — Mlle CHANU Coralie
 450 — M. DAHAN Arnaud
 451 — M. DELACROIX Nicolas
 452 — M. CECCARELLI Florian
 453 — M. MEZRAG Cédric
 454 — M. HOANG CO THUY Quang
 455 — M. DEFRESNE Vincent
 456 — Mlle KOSKAS Florence
 457 — M. RUBIANO Julien
 458 — Mlle GARNERO Floriane
 459 — M. DU CAUZÉ DE NAZELLE Guillaume
 460 — M. PEYRON Sylvain
 461 — M. DAMAS Fabien
 462 — M. KROB Emmanuel
 463 — M. CASADO Olivier
 464 — M. PICHOIR Tristan.

Arrête la présente liste à quatre cent soixante-quatre (464) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

Le Président du Jury

Alain MOURIN

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009, pour 7 postes d'élèves fonctionnaires, auxquels s'ajoutent 21 postes d'élèves civils.

- 1 — M. HORBEZ Camille
- 2 — M. COCHET Martin
- 3 — M. SOMMA Valentin
- 4 — M. WALTER Clément
- 5 — M. GLORIAN Stéphane
- 6 — M. ROUSSEAU Guillaume
- 7 — Mlle EUGÈNE Sarah
- 8 — M. LE ROY Bruno
- 9 — Mlle DUPAS Mylène
- 10 — M. LIVERZAY Thomas
- 11 — M. CHARETON Matthieu
- 12 — M. MAILLARD Damien
- 13 — M. BIZIEN Samuel
- 14 — Mlle MANNENT Joséphine
- 15 — Mlle SCHLAIFER Perrine
- 16 — M. DURMUS Alain
- 17 — M. HARDY Xavier
- 18 — M. PATERSON Benjamin
- 19 — M. GOUVERNET Cédric
- 20 — M. DEMACHY Romaric
- 21 — M. DUVIVIER Arthur
- 22 — M. PONTON Julien
- 23 — M. BOUACIDA Elias
- 24 — M. LYS Thierry
- 25 — M. GHROUS Nadir
- 26 — M. BRACKERS DE HUGO Quentin
- 27 — M. OUKMAL Jed
- 28 — M. SABET Mickaël.

Arrête la présente liste à vingt-huit (28) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

Le Président du Jury

Alain MOURIN

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009.

- 1 — M. FABRE Hubert
- 2 — M. ORIF Imad Eddine
- 3 — M. WEYL Pierre
- 4 — M. WASSFI Ahmed
- 5 — Mlle PICHOT Charlotte
- 6 — M. DE GRYSSE Nicolas
- 7 — Mlle PETIAU Juliette
- 8 — Mlle LE MOYNE DE SAINTE-MARIE Clémence
- 9 — M. TAPIE Emmanuel
- 10 — M. GROSS Jean-Philippe
- 11 — M. LE NINIVIN Cédric

- 12 — Mlle JUBIN Pauline
- 13 — Mlle SOW Camissa
- 14 — M. CHALAUX Antoine
- 15 — M. VANDE MAELE Vincent
- 16 — M. GUION Romain
- 17 — Mlle MARCEL Élodie
- 18 — M. COISNON Rémi
- 19 — M. COMPARINI Arnaud
- 20 — Mlle DUFETRELLE Claire
- 21 — M. LE CAVIL Anthony
- 22 — Mlle CHEBAB Noëlle
- 23 — M. GIRAUD Lucien
- 24 — Mlle MARTIAL Anne-Claire
- 25 — M. PHALIPAUD Arnaud
- 26 — M. HERSENT Maxime
- 27 — M. MARGERIN Médéric
- 28 — M. FRANCESCHI Sandro
- 29 — Mlle ARNOULD Vanina
- 30 — Mlle JUNIER Laure
- 31 — Mlle COMBES Émilie
- 32 — M. BENAYOUN Mickaël
- 33 — M. FARRAN Benjamin
- 34 — M. HAMOT Olivier
- 35 — Mlle POURADIER DUTEIL Nastassia
- 36 — Mlle TAZGHAT Ismahan
- 37 — M. ANDRÉ François-Régis
- 38 — M. BEN YEDDER Chaker
- 39 — M. KHOURI RAPHAEL Philippe
- 40 — M. CANET Aurelien
- 41 — M. TEDERRY Jérémy
- 42 — M. CORDIER Frédéric
- 43 — M. HUMEAU Alexandre
- 44 — Mlle GUILLOT Blandine
- 45 — M. LESUISSE Thibaud
- 46 — Mlle FRANÇOIS Hélène
- 47 — M. FOUCHARD Alexandre
- 48 — M. DE SAXCE Hugues
- 49 — M. BERTRAND Benjamin
- 50 — M. PINOT Vincent
- 51 — M. LESESVRE Didier
- 52 — Mlle JOURDEN Anaïs
- 53 — Mlle MARTIN Evelyne
- 54 — Mlle GROLEAU Claire
- 55 — M. TISSERAND Philippe
- 56 — M. RAVAUX Philippe
- 57 — M. JEANNIN Olivier
- 58 — Mlle DANIELOU Karelle
- 59 — M. CHAVANE Eric
- 60 — M. LAJUGIE Rémi
- 61 — M. BRUNEL Thomas
- 62 — M. MÉNINI Antoine
- 63 — M. ZHU Chenzhou
- 64 — M. CARREE Olivier
- 65 — M. MICAELLI Nicolas
- 66 — Mlle BOULIC Léa

- 67 — Mlle POIREL Maylis
68 — M. BUGAT Stéphane
69 — Mlle MIGNOT Loraine
70 — M. NAIM Samir
71 — M. KRIR Mohamed
72 — Mlle BESNIER Solène
73 — Mlle DU ROY DE CHAUMARAY Marie
74 — M. DESPRÉS Jacques
75 — Mlle DU PLESSIS D'ARGENTRÉ Tiphaine
76 — M. PERGLER Antonin
77 — M. BOLIVAR Albert
78 — M. COCHO Mathieu
79 — M. DUMAINE-MARTIN Adrien
80 — Mlle MICHON Hélène
81 — M. DAUHUT Thibaut
82 — M. SOURIE Aurélien
83 — M. LAINÉ Maxime
84 — M. BELUCHE Jean-Michel
85 — M. DOMEJEAN Lucas
86 — M. JULLIEN Lauris
87 — M. BRUNED Yvain
88 — M. BEAUNÉ François
89 — Mlle LE LANN Caroline
90 — M. KAUFFMANN Aurélien
91 — M. TEDOLDI Damien
92 — M. DE MYTTENAERE Arnaud
93 — M. AGAËSSE Tristan
94 — M. DENYS DE BONNAVENTURE Amaury
95 — Mlle MAGNOUX Julie
96 — M. GILQUIN Matthieu
97 — Mlle MARTIN Agathe
98 — M. GUILLON Gilles
99 — M. CHODRON DE COURCEL Marc
100 — M. MICOU Laurent
101 — Mlle LÉTOURNEAU Laura
102 — M. LEROY Jean-Baptiste
103 — Mlle DEGRET Florence
104 — M. DESDOUITS Antoine
105 — Mlle PHILIBERT DIT JAIME Luce
106 — M. TARBÉ DE SAINT HARDOUIN Mathieu
107 — Mlle ZENAK Leïla
108 — M. BENABDALLAH Tarik
109 — M. LITOVSKY Ivan
110 — M. LIANDRAT Sébastien
111 — M. BASTIDE Paul
112 — M. KAPOKO TAGNE Michel
113 — M. JOSZ Cédric
114 — M. DEMEHATI Saad
115 — M. MONET Arnaud
116 — M. PILIÈRE Sébastien
117 — M. GENEVOIS Thomas
118 — Mlle DURIEZ Marion
119 — Mlle GUITTON Claire
120 — M. DENEUVILLE Dorian
121 — M. CHAN NOON CHUNG Mathieu
122 — M. DUDON Johan
123 — Mlle BLOUËT Alice
124 — M. YING Charles
125 — M. CLOUARD Jean-Baptiste
126 — M. AUGER Thomas
127 — M. CAPIETTO Louis
128 — M. VALLÉE Charles
129 — Mlle ROTTNER Lucie
130 — M. MERGUI Simon
131 — M. BEAUCOURT Maxime
132 — M. ROGÉ Xavier
133 — Mlle SOW Carel
134 — Mlle CUCCHI Karina
135 — M. GRUET Pierre
136 — M. GANTHY Vincent
137 — Mlle LACOMBE Léah
138 — M. COUVENT Samuel
139 — M. TINGELIN Antoine
140 — M. DUBOUÉ Jean-Baptiste
141 — M. ALTIERI François
142 — M. CARPENTIER Arnaud
143 — Mlle LE RHUN Stéphanie
144 — M. WALKER Matariki
145 — M. PRADY Louis
146 — M. GRANGIER Philippe
147 — Mlle FOUCHER Joséphine
148 — M. RAIMBAULT Juste
149 — Mlle BALCAEN Elise
150 — Mlle AGGOUNE Jenna
151 — M. GRAS Guillaume
152 — M. DÉBARBAT Guillaume
153 — M. LESTRINGANT Pierre
154 — Mlle LEMOINE Julie
155 — M. SUAREZ Thibault
156 — M. HOUDARD Antoine
157 — M. MARÇAIS Jean
158 — M. RUSSIER Romain
159 — M. TOUATI Jérémy
160 — M. HANS Etienne
161 — M. DRESCO Teddy
162 — M. SY Alassane
163 — M. GAY Antoine
164 — M. PENGAM Thomas
165 — M. THIRIAT Paul
166 — M. JEANNERET Louis
167 — Mlle RICOU Elodie
168 — Mlle ASSELIN Caroline
169 — Mlle MRABET Hela
170 — Mlle VANNEROT Emilie
171 — Mlle DARMON Audrey
172 — M. TRINEL Antoine
173 — Mlle RÉMOUIT Flore
174 — M. DEKKERS Adrien
175 — Mlle NGO Giang-Châu
176 — M. BOUHANA Paul-Alexandre
177 — M. SINODINOS Raphaël
178 — M. CHAPALAIN Clément

- 179 — Mlle FIL Alison
180 — Mlle POMMIER Camille
181 — Mlle SUARD Raphaëlle
182 — Mlle MAQUIN Mathilde
183 — M. FRÉOUR Simon
184 — M. GÉRARDIN Florian
185 — M. GROUX Benjamin
186 — M. DAOU Edouard
187 — M. MOUCHET Eugène
188 — M. DUBOIS Hugues
189 — M. VILLALBA Thomas
190 — Mlle BERGET Lydie
191 — Mlle KERDRAON Margaux
192 — Mlle COMBES Létitia
193 — M. COLBALCHINI Rémi
194 — Mlle BOURQUARD Léa
195 — M. PHILIPPE Édouard
196 — M. BOUTTIER Clément
197 — M. WEISS Mathieu
198 — M. ROUMIER Baptiste
199 — Mlle DHEUR Marie-Christine
200 — M. REBELLE Maxime
201 — M. SCHMITT Lucas
202 — M. TESSIER Paul
203 — M. BOULON Dimitri
204 — M. GELIS Etienne
205 — M. LASNIER Augustin
206 — Mlle MEUR Juliette
207 — Mlle HERBRICH Elsa
208 — M. LEDESERT Paulin
209 — Mlle NEU Clarisse
210 — Mlle KANY Bénédicte
211 — M. DAVID Victor
212 — M. GUILLEMAUD Marc
213 — M. LY Boris
214 — M. LEVASSOR Cyrille
215 — M. GRIMAUD François
216 — M. SERVOS Alexandre
217 — Mlle BLANCHARD Sophie
218 — Mlle DESCOTTES Alexandra
219 — Mlle DUPONT Audrey
220 — M. LINDE Florian
221 — M. ADATTE Tristan
222 — M. BOURLOT Charles-Louis
223 — Mlle BIEBER Lauranne
224 — M. TRAN Antoine
225 — Mlle DE GASQUET Mildred
226 — M. DUBOUSQUET Laurent
227 — M. LACAGNE Pierre-Antoine
228 — Mlle IANESELLI Magali
229 — Mlle LIS Hélène
230 — M. PAUTHIER Antoine
231 — M. ACHINO Yvain
232 — M. EVAIN Andéol
233 — M. DUBREUIL HELION DE LA GUERONNIÈRE
D'IRLAND Raphaël
- 234 — Mlle LAGOUTTE Aurélie
235 — M. SEBBAR Mehdi
236 — M. HOUARI Simon
237 — M. ARHAN Xavier
238 — M. GRUBER Thierry
239 — M. LEPLÂTRE Anthony
240 — M. MOÂTASSIME Haroun
241 — Mlle PELLEREAU Marie
242 — Mlle THIRION Florence
243 — Mlle OMOKOLO NDOUMOU Marguerite
244 — Mlle VILLETTE Claire
245 — M. SANDEVOIR Pierre
246 — M. MERTZ Florian
247 — Mlle BENHASSAIN Leila
248 — Mlle ITANI Shaden
249 — M. MERCIER François
250 — Mlle MAGNIÈRE Noëlie
251 — M. MOUGEL Charly
252 — M. RIESEMANN Florian
253 — Mlle BACQUET Juliette
254 — M. ACHET Raphaël
255 — M. HILLION Arnaud
256 — Mlle LEMQARI Jihad
257 — M. OZENNE Brice
258 — Mlle TOUSSAINT Mélanie
259 — M. MESNARD-SENSE Jean-François
260 — M. YOUNES BOUACIDA Mohamed Amine
261 — M. DIOP Mamadou Lamine
262 — M. DOUCOURE Saliou
263 — Mlle SIMON Mélanie
264 — Mlle LEMAIRE Leslie
265 — M. BAZILE Étienne
266 — M. ERMACORA-GABARD Raphaël
267 — M. BILLIOUD François
268 — Mlle BUSSONNET Amélie
269 — Mlle CORYN Lorelei
270 — M. COULANGE Tristan
271 — M. SOUSSI Jordane
272 — Mlle EECKMAN-POIVILLIERS Judith
273 — M. BRÊME Séverin
274 — M. ARMIJOS CABRERA José Rafael
275 — M. DE CAMPREDON Jean
276 — M. DUMONT Thomas
277 — M. RUTYNA Christophe
278 — M. CHEVALIER Pierre
279 — Mlle NARBONI Léa
280 — M. ROZIER Benoit
281 — M. DE BRÉBISSON Alexandre
282 — M. DOS SANTOS Thomas
283 — Mlle GEMOND Ophélie
284 — M. HERRMANN Julien
285 — M. MASSAL Etienne
286 — M. LABY Romain
287 — M. ABABOU Nessim
288 — M. CAPPON Florent
289 — Mlle REYNAUD Amélie

- 290 — M. RIGAL Bruno
291 — Mlle DE MALLIARD Marguerite
292 — M. JOUINI Saber
293 — M. MATTAUCH David
294 — M. PERRIER-DAVID Vincent
295 — M. COURMONT François
296 — M. CHARVET Grégoire
297 — Mlle CAVROIS Tiphaine
298 — Mlle FRETZ Hélène
299 — Mlle REMY Camille
300 — Mlle CHOUTEAU Elodie
301 — M. CAMUS Alexandre
302 — Mlle VIARD Perrine
303 — Mlle LEROY Sophie
304 — Mlle MENGUAL Mylène
305 — M. QUENO Louis
306 — M. FOURNASSON Loïc
307 — Mlle GRANDJEAN Nadège
308 — Mlle SANCHEZ KUONG Stéphanie
309 — Mlle CHAN-LANG Solène
310 — Mlle ABRAINI Cécile
311 — M. UNG Peng Chhay
312 — M. JAMBOIS David
313 — M. LIM Tony
314 — M. DUPLA Stanislas
315 — M. CHESNEAU Charles-Ivan
316 — Mlle DORET Chloé
317 — M. JAFFAR-BANDJEE Mourad
318 — M. BODET Jean-Charles
319 — M. BLAVIN Tanguy
320 — M. ABEEL Pierre-Alexandre
321 — M. TALBOT Paul
322 — Mlle ALLILAIRE Charline
323 — Mlle BEN LETAIFA Meriem
324 — M. NYCZ Antonin
325 — M. SOUFFEZ Thomas
326 — Mlle BLAYO Camille
327 — M. DELACROIX Jules
328 — Mlle MONTECOT Aline
329 — Mlle DE LACROIX DE LAVALETTE Corinne
330 — M. GANASCIA Fabien
331 — M. TENET Arthur
332 — M. GAUTRIAUD Alexandre
333 — M. TAPPREST Michaël
334 — Mlle DROUHET Véra
335 — M. BONNEFOND Rémi
336 — M. DEREIX Florian
337 — Mlle BUSSON Adélie
338 — M. VIÉ Arnaud
339 — M. BABY Nicolas
340 — M. LAMOUREUX Jérôme
341 — M. TEXIER-ATGER Gabin
342 — M. AMZALLAG Arthur
343 — Mlle BRAUD Marion
344 — M. TURA Quentin
345 — Mlle FALEYEUX Jennifer
346 — M. FERROTTI Thomas
347 — M. DE HAUTECLOCQUE Casimir
348 — M. EL RHABI Youssef
349 — Mlle BOYTARD Mai-Lan
350 — Mlle BOCQUILLOD Maud
351 — M. BONNET Stéphane
352 — M. ABDEL JELIL Mohamed
353 — M. MATTEI Pierre-Alexandre
354 — M. PIERRÉ Jean-Emmanuel
355 — Mlle MAUCOTEL Julie
356 — M. FIALLOS MIRANDA Héctor
357 — M. GOY Gérard
358 — Mlle BOCCARD France-Elsa
359 — Mlle ROOSES Lossi
360 — M. BAILLEAU Guillaume
361 — Mlle BOUGHABA Nadia
362 — M. GAYTE Pierre
363 — M. WECXSTEEN Antoine
364 — M. PARIS Colas
365 — M. PIASCO Antonin
366 — M. TARDIVON Matthieu
367 — M. MOURNETAS Arnaud
368 — Mlle MOUILLÉ-RICHARD Clémence
369 — Mlle MARTIN Estelle
370 — M. MALIGOT François
371 — M. BARBIER Maxime
372 — Mlle TALABARD Marie-Pauline
373 — M. CHAMPAGNE DE LABRIOLLE Guillaume
374 — M. SPILLEMAEKER Etienne
375 — M. VERNIER Alexis
376 — Mlle DABIRE Ophélie
377 — M. NAUDAN Michaël
378 — Mlle GENOUX Caroline
379 — M. GIARD Édouard
380 — M. RAELISON Mahefa
381 — M. LASMAR Ahmed
382 — M. KRIEGER Lucas
383 — M. LEROY Antoine
384 — M. GARDEY Jonathan
385 — Mlle BOS Clémence
386 — M. DIOURI Omar
387 — M. DAÏ Florent
388 — M. ABDELLATIF Sufyan
389 — M. CAHOUR Tristan
390 — Mlle DE GAILLANDE Manon
391 — Mlle BARAUD Ninon
392 — M. RIOU Gauthier
393 — M. OUMOW Boris
394 — M. HERITIER Kévin
395 — Mlle COSTON Léa
396 — M. SOLEDADE Anthony
397 — Mlle DABOUDET Audrey
398 — Mlle BIHEUX Aurore
399 — M. BETHUYS Clément
400 — M. ELOY Marc
401 — M. JOST Rémi
402 — M. RAJAONAH-RATSIMISETRA Yoann

403 — M. HAESE Florentin
404 — M. VEYSSILIER Geoffroy
405 — Mlle DELAVIE Mélissa
406 — M. BENCHIMOL Harry
407 — Mlle COMES Florence
408 — M. EL KHALLOUFI Hamza
409 — Mlle VALMORI Naïs
410 — M. GENIN Fabien
411 — M. PENNEC Romain
412 — M. HOLLARD Julien
413 — M. BANCHARAM Laurent
414 — M. GINEBRE Emmanuel
415 — M. MATHIEU François
416 — M. HADDAD-DUBOIS Romain
417 — M. LAMOTTE Mathieu
418 — Mlle TAFFIN Sophie
419 — M. NICOLE Robin
420 — M. GIRAUD Morgan
421 — M. VALANCE Nicolas
422 — M. ZHAO Thomas
423 — M. DAVID Nicolas
424 — Mlle COUTURE Céline
425 — M. RIVET Vincent
426 — Mlle DUTTO Julie
427 — M. VÉRITÉ Mathieu
428 — M. DEMAY Charles
429 — M. BRUNED Boris
430 — M. CODDET Flavien
431 — M. ELUAU Flavien
432 — M. WAMBA Warren
433 — M. BEN ATTIA Samir
434 — M. MERCIER DES ROCHETTES Marc
435 — Mlle DEBOST Camille
436 — Mlle VERSCHEURE Noémie
437 — Mlle ALKAN Laure
438 — M. GIDEL Pierre
439 — M. BORETTI Charly
440 — M. GOUR Josselin
441 — M. MILLIOTTE Pierre
442 — M. HAMMOUT Anouar
443 — M. MANGEOT Adrien
444 — Mlle DE ROUCK Anne-Claire
445 — M. ANTIGNAC Lucas
446 — Mlle GROS Alice
447 — M. RAYNAL Bastien
448 — M. ECEROGLU Hasan
449 — M. GRUSON Loïc
450 — Mlle THUBLIER Fanny
451 — M. VIENNE Tristan
452 — Mlle TOURKI Yusra
453 — Mlle BEN AMOR Soukayna
454 — M. GAUTHÉ Nicolas
455 — Mlle BERTIN Bénédicte
456 — Mlle ABOULATHAR Ilham
457 — M. HIHI Ghassane

458 — M. GANDON Paul
459 — M. JAHDOU Daoud
460 — Mlle DAQUIN Priscillia
461 — M. HUREL Sébastien
462 — M. KLEIN Thibaut
463 — M. BETHON Etienne
464 — Mlle DE VATHAIRE Alix
465 — Mlle BARJ Lucie
466 — Mlle MARINO Morgane
467 — M. SARKHANOV Artak
468 — Mlle VINCENTELLI Julie
469 — M. LETELLIER Jordan
470 — Mlle MOREL Constance
471 — Mlle SIDIBÉ Malika
472 — Mlle HOURS Louise
473 — Mlle FOURNIER Julie
474 — M. AUTISSIER Jean-Baptiste
475 — M. SERRA Olivier
476 — M. ABIDINE Abidine
477 — Mlle SOURDIN Charlotte
478 — Mlle JAOUA Ouns
479 — M. LAURENT Sébastien
480 — M. VIALATTE Jean-Charles
481 — M. HAIM Gabriel
482 — M. KENNEL Jérémy
483 — M. LEFÈVRE Daniel
484 — M. WINTZENRIETH Fabien
485 — Mlle ROUX Ninon
486 — M. BOIZANTÉ Gontran
487 — M. MARTELLI Victor
488 — M. BONNEMAIZON Matthieu
489 — M. FINDELING Benoît
490 — M. NGUY Antoine
491 — M. FRAYRET Arnaud
492 — M. LAVAYSSIÈRE Camille
493 — M. SOLDERMANN Cédric
494 — M. DUJARDIN Loïc
495 — M. ABRIC Michaël
496 — M. MEOT Jonathan
497 — M. EXPERT Thomas
498 — Mlle GIRAUD Gaëlle
499 — M. SCHMITT Thomas
500 — M. CHÂTAIGNIER Arnaud
501 — M. CRETIN Thomas
502 — M. PFENNIG Pierre
503 — M. MOREL François-Xavier
504 — Mlle SALEM Rawia
505 — M. AGUESSY François-Xavier
506 — M. MORESMAU Jérémy
507 — M. WODLI Jordane
508 — M. LE ROY Ludovic
509 — M. RINALDO Clément
510 — M. ROZAIN Sébastien
511 — M. JEAN Benjamin
512 — M. MEYER Valentin

513 — M. ROULIER Damien
 514 — Mlle CABOS Julie
 515 — Mlle KHIARA Jihane
 516 — M. SANTOSO Mas Simon
 517 — Mlle FEUILLET Maureen
 518 — M. MAURY Julien
 519 — M. BARUTEAU Théophile
 520 — M. LARROQUE Gabriel
 521 — Mlle SECK Dior
 522 — M. HELLIN Sylvain
 523 — Mlle BOURRAT Muriel
 524 — M. MALOSSE Adrien
 525 — M. HAJJI Mohammed
 526 — M. DEQUIDT Thomas
 527 — M. JEUNESSE Loïc
 528 — M. JANSSEN Alexandre
 529 — Mlle MORO Anaïs
 530 — M. GRAND Christophe
 531 — M. DONZ Arthur
 532 — M. LACHAUD Nathan
 533 — M. BOULHIC Johan
 534 — Mlle CHALMAIN Lou
 535 — M. FATIHI Amine
 536 — Mlle BENSÂÏ Anaïs
 537 — M. DUMAS-SALAVIZE Laurent
 538 — M. SAVOINDARARADJ Georges
 539 — Mlle RIPOCHE Marie
 540 — Mlle FRANQUEVILLE Laura
 541 — M. POUGET Florian
 542 — M. GOUZE Aurélien
 543 — M. LE BOUCHER Tangi
 544 — M. DUFRAUX Romain
 545 — M. ORANGE Alexandre
 546 — M. MALBEC Benoît
 547 — M. EDDAMANI Amine
 548 — M. VARENNE Martin
 549 — M. CHEVAL Antoine
 550 — M. RIBLIER William
 551 — M. PERRET DU CRAY Henri
 552 — M. OLIVIER Thomas
 553 — Mlle AGHANNAN Myriam
 554 — M. VARVENNE Joan
 555 — Mlle CARETTE Audrey
 556 — M. DURAND Jérôme
 557 — Mlle JOSEPH Amouda
 558 — M. WEINSTEIN Luc
 559 — M. MURATORIO Damien
 560 — M. PARROD Quentin
 561 — Mlle LAPORTE Julie
 562 — M. CORSAN Jérémy
 563 — M. GARNIER Tom.

Arrête la présente liste à cinq cent soixante-trois (563) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

Le Président du Jury

Alain MOURIN

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009, pour 6 postes d'élèves fonctionnaires, auxquels s'ajoutent 20 postes d'élèves civils.

1 — M. VIVIER Dimitri
 2 — M. SPECKLIN Jean
 3 — Mlle MARTINIER Cécile
 4 — M. RIGALDO Thomas
 5 — M. MEDJBER Amar
 6 — Mlle MARCELLIN Justine
 7 — Mlle NGUYEN Kim
 8 — M. TISSERAND Alexandre
 9 — Mlle LE ROUX LARSABAL Camille
 10 — M. METEYER Hervé
 11 — M. ZARAGOZA Robin
 12 — Mlle MOURIAUX Sophie
 13 — M. BODIN Clément
 14 — M. ABEL Patrick
 15 — M. CLAUDON Michaël
 16 — M. GALLET Paul
 17 — Mlle GOUNY Mathilde
 18 — M. GAPIN Alex
 19 — M. PERROTTON Florian
 20 — M. KOREN Chaï
 21 — M. JACOBS Nicolas
 22 — M. NORMAND Frédéric
 23 — M. TRENQUE Thibault
 24 — M. FOURNERIE Boris
 25 — M. BONNIN Alexis
 26 — M. BONNET Adrien.

Arrête la présente liste à vingt-six (26) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

Le Président du Jury

Alain MOURIN

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009.

1 — Mlle MARTINET Claire
 2 — M. THIERY Guillaume
 3 — M. DROUAULT Grégoire
 4 — Mlle RAVOIRE Elise
 5 — M. GLUCKSTEIN Benjamin
 6 — M. KOHLBECKER Adrien
 7 — M. BASLI Adel
 8 — Mlle VAUDEVIRE Cécile
 9 — M. GUESSOUS Adnan
 10 — Mlle MIRIGAY Axelle
 11 — M. MASUREL François
 12 — M. AUBIN Paul

- 13 — Mlle TARISSI Hélène
14 — M. DEMONGEOT Adrien
15 — Mlle HOPPE Charlotte
16 — M. YONGER Marc
17 — Mlle MORIN Clémentine
18 — M. LEOPOLD Félix
19 — M. OQUAB Maxime
20 — Mlle LEMANN Betty
21 — M. DE MAILLARD Philippe
22 — M. VIÉ Nicolas
23 — Mlle DIDIER Floriane
24 — M. MASSEBEUF David
25 — M. HEYBERGER Paul
26 — M. HOBT Adrien
27 — M. BARBIER Baptiste
28 — M. DURAND Paul
29 — M. PAYEUR Jean-Baptiste
30 — M. DESQUILBET Matthieu
31 — Mlle LESCOP Louise
32 — M. AMAR Jérémy
33 — Mlle LE MAOUT Anne
34 — Mlle RODRIGUEZ Anne-Sophie
35 — M. POIRIER Stéphane
36 — M. BAJET Alexandre
37 — Mlle LÉVÊQUE Sophie
38 — M. MAUBERT Thomas
39 — Mlle TOURÉ Jaoujata
40 — M. MOUCHOUX Guillaume
41 — M. GUTH Jonathan
42 — M. LEBRUN Romain
43 — Mlle BAQUIÉ Sandra
44 — M. GUÉRIT François
45 — M. MISSIAEN Charles
46 — M. CHARIGNON Laurent
47 — M. DESSENOIX Fabrice
48 — M. LAUGIER Antoine
49 — M. TRINQUET Julien
50 — M. HOUTARDE Xavier
51 — Mlle NASSIKAS Méropi
52 — M. ESNAULT Laurent
53 — Mlle LEBAILLY Fanny
54 — M. DEJEAN DE LA BÂTIE Clément
55 — M. VOLONTERI Federico
56 — M. CHANGENOT Vianney
57 — M. MANNAÏ Sébastien
58 — M. HAVETTE Alexis
59 — M. EMMERICH Guillaume
60 — Mlle LANFRANCHI Margaux
61 — M. LIMAMI Taoufik
62 — M. CAULIER Pierre
63 — M. COUSSON Rémi
64 — Mlle KASMI Lamia
65 — M. MARTINON Grégoire
66 — M. PETOZZI Sébastien
67 — M. DI FRANCO Thomas
68 — M. VIQUERAT Jonathan
69 — M. BELKARFA Salim
70 — Mlle WOILLEZ Valentine
71 — Mlle RAOULT Cécile
72 — Mlle CADET Marion
73 — Mlle THÉVENOT Ophélie
74 — M. VILLARD Florent
75 — M. PELLAN Maxime
76 — M. FILLON Thomas
77 — Mlle DELATTRE Adeline
78 — M. CUTIN Matthieu
79 — Mlle BATIER Camille
80 — M. CHERIF MABROUK EL MILIANI Zakaria
81 — M. MERCIER Pierre
82 — Mlle MERCIER Céline
83 — M. BOLINHAS Baptiste
84 — M. FAYOUX Pierre-Henri
85 — Mlle SAVOUREY Solène
86 — Mlle BERTIN Stéphanie
87 — Mlle FUHRMANN Marion
88 — Mlle DOGBEH Audrey
89 — Mlle LOUMRHARI Imane
90 — Mlle LE MORVAN Marine
91 — M. FOURNIER Maxime
92 — M. DE FERAUDY Edouard
93 — Mlle VERGIER Marion
94 — M. HENIN Guillaume
95 — M. GORINTIN Félix
96 — Mlle HEBERT Odile
97 — Mlle TANGUY Audrey
98 — Mlle MARTIN Rosalie
99 — M. MAGDELÉNAT Eric
100 — M. DAVAL Georges
101 — M. ROMERO Matthieu
102 — M. MONDÉSERT Grégoire
103 — M. FODOR Etienne
104 — M. BOYRON Antoine
105 — M. LIGEN Yorick
106 — M. STURNER Alexandre
107 — M. DRUMARE Clément
108 — Mlle PAINCHAULT Ophélie
109 — Mlle GOARRIN Elsa
110 — Mlle GUILLEMET Claire
111 — Mlle ASSERAF Meryll
112 — M. TRIGUI Fathi
113 — Mlle ZEMOURA MéliSSa
114 — M. ROUTEAU François
115 — M. BLIN Félix
116 — M. ALEXANDRE Eddy
117 — Mlle TEZIER Maëlle
118 — M. BAILLY Jack-Antoine
119 — M. FRANCILLARD Sébastien
120 — M. EVRARD Thomas
121 — M. AUBERTIN Pierre
122 — M. THILL Geoffroy
123 — Mlle DESJOYAUX Ségolène-Cécile
124 — M. CUBILLÉ Antoine

- 125 — M. LEURENT Pierre
126 — Mlle BELLOT Marie
127 — Mlle MEUDRE Magali
128 — Mlle SZMATULA Eloïse
129 — M. TAINE Aurélien
130 — Mlle MÉTAIS Maude
131 — Mlle BELLEC Marion
132 — Mlle BLANCHET Laura
133 — M. REYNIER Thibault
134 — M. DUBOIS Quentin
135 — Mlle THIROUIN Maïté
136 — Mlle RENOUARD Anaëlle
137 — M. STRUB Florian
138 — M. CLEMENT Adrien
139 — M. SPIESER Franck
140 — Mlle SANCHEZ Julie
141 — Mlle ROBERT Marie
142 — M. DUVERGER-NOINSKI Louis
143 — Mlle FILIPPI Laurie
144 — M. PERNOLLET Franck
145 — Mlle LACASSIN Marie-Claire
146 — Mlle QUINTO Marielle
147 — M. TANGUY Fabrice
148 — M. BUGÉAT Benjamin
149 — M. URSCH Jean-Marin
150 — M. KHOU Jean-Charles
151 — M. RAUDE Camille
152 — M. MARIAGE Vincent
153 — M. ALBERT Nicolas
154 — M. RAYNAUD Damien
155 — M. BRIAND Thomas
156 — Mlle DE BORTOLI Anne
157 — Mlle LE GAL Riana
158 — M. LE METTAILLE Thibaut
159 — M. DADOUN Ariel
160 — M. BLANCHARD Christophe
161 — M. JACQUOT Edouard
162 — M. CANÉVET Alexandre
163 — M. DIEUDONNE Sébastien
164 — M. LEMOINE Gaétan
165 — Mlle CHOCHÉYRAS Léa
166 — M. DELORY Raphaël
167 — Mlle LARDENOIS Marine
168 — M. PAIX Guillaume
169 — Mlle KABIR-QUERREC Maëlle
170 — Mlle METAIRIE Anne
171 — M. PENNARUN Marc
172 — M. KOŁODZIEJ Thomas
173 — M. DE MERIC DE BELLEFON Michaël
174 — Mlle DEDIEU Camille
175 — Mlle GAUMET Morgane
176 — Mlle FABRE Camille
177 — M. CHARLET Guilhem
178 — Mlle THÉLIER Carole
179 — M. LOUVAT Paul
180 — M. HEDDE Thomas
181 — Mlle PÉTEL Maud
182 — M. MARION Lucas
183 — M. GUIRONNET Adrien
184 — Mlle BIBAL Lauriane
185 — Mlle GOUBET Marine
186 — Mlle SAÏDI Myriam
187 — Mlle FOURMENTIN Marine
188 — M. LEMARIÉ Nicolas
189 — Mlle COLLIN Charline
190 — Mlle ROCH Caroline
191 — Mlle PINTO Hélène
192 — M. BEGUIN Adrien
193 — M. PAULY Pierre
194 — M. VERGER Paul
195 — M. AUGUSTIN Bertrand
196 — M. ARVIEU Quentin
197 — M. QUARRÉ DE BOIRY Aymar
198 — M. SANJUAN Raphaël
199 — M. FONTAINE Arthur
200 — Mlle DUMORTIER Faustine
201 — M. BRETON Benoît
202 — M. CHEMIN Florent
203 — Mlle PLATEAUX Émilie
204 — Mlle VUILLEMIN Nelly
205 — M. JOUVE Lucas
206 — M. DEBELLE-DUPLAN Aloïs
207 — Mlle PERRAUDEAU Fanny
208 — M. MAZE-SENCIER Nicolas
209 — M. LESAGE Vincent
210 — Mlle PRACHE Marie
211 — Mlle VIGNAUX Marie
212 — M. SMIRI Malik
213 — M. LE MOING Thibaut
214 — M. HALFON Raphaël
215 — Mlle VIGNOLES Émeline
216 — Mlle PANICHI Alexiane
217 — M. PERRIN Louis
218 — M. KMIEC Nicolas
219 — M. BUTAULT Thomas
220 — Mlle CARPIN Mélanie
221 — M. TERNISIEN Sébastien
222 — M. SQUIBAN Benoît
223 — M. BOISSAVIT Martin
224 — M. HANEL Tobias
225 — M. LADJELATE Bilal
226 — Mlle MARTIN Camille
227 — M. PATRUX Nicolas
228 — Mlle FAVIER Marine
229 — Mlle DUGUEY Marie-Caroline
230 — M. NEEL Victor
231 — M. FATISSON Pierre-Emmanuel
232 — M. MANTOUX Florian
233 — M. BROSSIER Vincent
234 — M. DERRIEN Elie
235 — M. MERCIER Simon
236 — M. LEFEVRE Matthieu

- 237 — Mlle BARGAS Marine
238 — M. LACRAZ Amédée
239 — Mlle RENARD Sarah
240 — M. KITUTU-MBOMBO Maximilien
241 — Mlle BENNANI ZIATNI Soraya
242 — Mlle YANG Rui Yi
243 — M. GALLOUX Simon
244 — M. CASADO Mathieu
245 — Mlle XU Xiaoxi
246 — M. GRAFTIAUX Guillaume
247 — Mlle ELIZABETH Clémence
248 — Mlle FERRAND Léa
249 — M. NAÏR Mehdi
250 — M. BESNARDEAU Maxime
251 — Mlle TAFANI Camille
252 — M. LOPEZ-UROZ Rémi
253 — M. DEFLOU Maxime
254 — Mlle LEFRÈRE Odile
255 — M. POPOVIC Aleksandar
256 — M. COURT Thomas
257 — Mlle HEULHARD DE MONTIGNY Sibylle
258 — M. SEGUIN Xavier
259 — Mlle HOLLAUS Kerstin
260 — Mlle SPIRE Amélie
261 — M. REY Julien
262 — Mlle POUBLAN Caroline
263 — M. CHARO Matias
264 — Mlle GOURMELON Anaïs
265 — M. DELSINNE Thomas
266 — M. VAVON Nicolas
267 — M. DESANGLES Vincent
268 — M. MONCHAUX Charles
269 — M. BALIN Quentin
270 — Mlle NIANG Héléne
271 — M. RICHARD Thibaut
272 — Mlle YOUNG Aurore-Alice
273 — M. GANDEMER Lennie
274 — M. JUMILUS Térance
275 — Mlle STEENHOUDT Aude
276 — M. DESROCHES Damien
277 — Mlle PONS Marie
278 — M. COLLETTA Mathieu
279 — Mlle ROUSSEAU Pauline
280 — M. CHATELAIN Gwenaël
281 — Mlle BÉNISTAND Sophie
282 — Mlle NYKOLYSZYN Cécile
283 — Mlle HUBERT Aline
284 — M. JOURDREN Arthur
285 — M. CARLI Thomas
286 — Mlle CANUEL Chloé
287 — M. ECHRAGHI-MANII Guive
288 — M. CAUBERE Thibault
289 — Mlle TOURNIER Audrey
290 — Mlle MARTIN Raphaëlle
291 — M. BLAUDIN DE THE Donatien
292 — M. BELTCHEFF Jérémy
293 — Mlle CHARLES Diane
294 — M. GONZVA Michaël
295 — M. FEHRNBACH Pierre
296 — M. BERNARD Guilhem
297 — Mlle CAILLAUD Roxanne
298 — Mlle L'HOPITAL Sonia
299 — M. JAPY Corentin
300 — Mlle LEFEBVRE Marion
301 — M. LECLERC DE LA VERPILLIÈRE Jean
302 — M. MAISONNIER Arthur
303 — M. PARENT Gauthier
304 — M. RAILLARD Matthieu
305 — M. GUIGNARD Florian
306 — M. MORICE Quentin
307 — Mlle LE DOEUFF Marion
308 — M. BOSSON Clément
309 — M. DE BÉCHILLON-BORAUD Benoît
310 — M. ATTIOUI Mohamed
311 — Mlle CUVELIER Clara
312 — Mlle VUONG Thanh
313 — M. RIFAD Younès
314 — Mlle PARENT Émeline
315 — Mlle DONDEL Marine
316 — M. LANCHAS David
317 — M. DANJOUX Maxime
318 — M. SEGURA Arnaud
319 — M. PINAULT Ronan
320 — M. LÉVÊQUE Erwann
321 — M. SCIARDIS Yann
322 — Mlle DE GENDRE Laurane
323 — M. MICHAUT Arthur
324 — Mlle WILHELM Sylvia
325 — Mlle CHEVRON Claire
326 — Mlle SONG Justine
327 — M. SAGE Jérémie
328 — M. GUÉGUEN Tristan
329 — M. SCHWARTZ Marc
330 — Mlle LE Elisa
331 — M. GALIN Jean-Loup
332 — M. GUINARD Matthieu
333 — Mlle CUERQ Camille
334 — M. NACHBAUER Antoine
335 — M. FERRANT Damien
336 — M. CHAPURLAT Quentin
337 — Mlle BRIAND Pauline
338 — M. LECERCLE Arthur
339 — M. DODANE Adrien
340 — Mlle COUVIDAT Claire
341 — M. STUTZMANN Aurélien
342 — M. BUISSON Thomas
343 — M. DECOCK Quentin
344 — M. JACQUET Matthieu
345 — M. GLISE Adrien
346 — M. MICHAUD Florian
347 — M. LAMI Valentin
348 — M. DUTFOY DE MONT DE BENQUE Emmanuel

349 — Mlle ETIENNE Laura
 350 — M. VEILLOT Romain
 351 — M. RENOUD Romain
 352 — M. BUI Dominique
 353 — Mlle PUSSET Alix
 354 — M. MICHEL Paul
 355 — M. HOLVOET Arnaud
 356 — M. BERCKER Guillaume
 357 — Mlle MOULIN Magali
 358 — M. ABARAN Khalid
 359 — M. PERRIN Guillaume
 360 — M. MATHOREL Jean
 361 — M. BERTIN Nicolas
 362 — M. SARTORI Thibault
 363 — Mlle HARTER Laëtitia
 364 — Mlle TOCQUEVILLE Noémie
 365 — M. GUELEN Simon
 366 — Mlle GIRARD Julia
 367 — Mlle COULON Raphaëlle
 368 — M. DANA Maxime
 369 — M. ABOU ANOMA Marc
 370 — M. LE MOUËL Kévin
 371 — M. ACHARHABI Iliès
 372 — M. HIVOUX Clément
 373 — Mlle TRÉGOUËT Hélène
 374 — M. MIGNON Charles-Antoine
 375 — Mlle PAGES Aurélie
 376 — M. DES MOUTIS Antoine
 377 — Mlle MHAMDI Sabrina
 378 — M. CHAMBET Julien
 379 — Mlle DÉMARIS Mathilde
 380 — M. COURVOISIER Clément
 381 — M. VOINSON François
 382 — M. MALLET Thibault
 383 — Mlle VIALE Floriane
 384 — Mlle ACQUART Emma
 385 — M. HOSPITAL Romain
 386 — M. COURTOIS Julien
 387 — M. DALLO Florian
 388 — M. VEYER Louis
 389 — M. MAUGENDRE Julien
 390 — Mlle SALAUZE Ophélie
 391 — M. GIROULT Guillaume
 392 — M. LOUCHE Louis
 393 — M. ROCHE Valentin
 394 — M. VAVASSEUR Edouard
 395 — M. BEAUVAIS Clément
 396 — M. PERNET-SOLLIET Romain
 397 — M. BARTOLO Laurent
 398 — Mlle LACHENAUD Lydia
 399 — Mlle BOUCHET Aude
 400 — M. AMOUYAL David
 401 — Mlle LE BOUT DE CHATEAU-THIERRY
 DE BEAUMANOIR Hermine

402 — M. BERRUYER Pierrick
 403 — Mlle HAYOUN Pascaline
 404 — Mlle BRASME Marie
 405 — M. COLLIN Arthur
 406 — M. ADELLACH Vincent
 407 — Mlle MATHIOLON Alexandra
 408 — M. CHAUVET Rémi
 409 — M. EYRAUD Matthieu
 410 — M. LEGUY Florian
 411 — M. TEMPEZ François
 412 — M. BOULARAN Paul
 413 — M. PAYEN Thomas
 414 — M. DESMAISON Vincent
 415 — Mlle JOURDREN Solenne
 416 — M. MENU Nicolas
 417 — M. OHAYON Alexandre
 418 — Mlle SPERRY Léonore
 419 — M. QUEUNE Dimitri
 420 — Mlle D'HALLUIN Céline
 421 — M. POULIQUEN Brice
 422 — M. BOUHADI Mehdi
 423 — M. VALENTINO Fabrice
 424 — M. BORIE Yoann
 425 — Mlle FOURNET Sophie
 426 — Mlle FORERO PEREZ Maria
 427 — M. EPEZY Guillaume
 428 — Mlle BENSALAH Marion
 429 — M. DERVILLE Alexandre
 430 — M. ROY Axel
 431 — M. TAGHZOUT Ilyès
 432 — M. CHIARADIA Arnaud
 433 — M. ROUX Arnaud
 434 — Mlle MAUREL Clara
 435 — M. CAUJOLLE Alexis
 436 — M. BREMOND Charles
 437 — M. RIVIERE Romain
 438 — Mlle BOISSIER Victoire
 439 — M. RIXAIN François
 440 — M. SAMPIC Camille
 441 — Mlle CHAVATTE Mathilde
 442 — Mlle PERIGNON Héloïse
 443 — M. GADRAT Benjamin
 444 — Mlle DELCOURT Elodie
 445 — M. DESCHAMPS Guillaume
 446 — M. BERTOLI Brice.

Arrête la présente liste à quatre cent quarante-six (446) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

Le Président du Jury

Alain MOURIN

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction du Logement et de l'Habitat). — Modificatif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même code ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2009 portant délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, au Directeur du Logement et de l'Habitat, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 4 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

Remplacer M. François DAVENNE, administrateur hors classe, *par* M. Jean-Baptiste MARTIN, ingénieur des services techniques, chef du service du logement et de son financement ;

Remplacer M. François PLOTTIN, attaché principal d'administrations parisiennes, *par* Mlle Jeanne JATTIOT, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau de la programmation du logement social et des organismes H.L.M.

Art. 2. — L'article 5 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

Après M. Jean-Nicolas MICHEL, *ajouter* M. Jean Christophe BETAÏLLE, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité et des marchés, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 22°, 23° et 24° ci-dessus préparés par le bureau de la comptabilité et des marchés ;

Ajouter le nom de Mme Laure BARBARIN, ingénieur des travaux, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 6° (pour un montant inférieur à 4 600 € H.T.), 9°, 10°, 11°, 12° préparés par le bureau de la gestion de proximité ;

Remplacer Mme Alice BADOUI, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité et des marchés par intérim, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 20°, 22°, 23° et 24° ci-dessus préparés par le bureau de la comptabilité et des marchés ; *par* Mme Alice BADOUI, attachée d'administrations parisiennes, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 22°, 23° et 24° ci-dessus préparés par le bureau de la comptabilité et des marchés ;

Ajouter le nom de M. Serge MARQUET, attaché d'administrations parisiennes, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3° et 10° préparés par le bureau de la gestion locative, des ventes et des transferts aux bailleurs sociaux.

Art. 3. — L'article 7 de l'arrêté du 6 avril 2009 est supprimé.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 5. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :
— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— à M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile de France ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 24 juillet 2009

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Affaires Juridiques). — Modificatif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services du Département de Paris, modifiée par la délibération 2009 DAJ 8G des 11 et 12 mai 2009 ;

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris à M. Pierre Eric SPITZ, Directeur des Affaires Juridiques ;

Vu l'arrêté en date du 24 juin 2009 portant nomination de Mme Aline SAMSON-DYE, administratrice de la Ville de Paris, en qualité de Chef du Bureau du Droit de l'urbanisme et de l'aménagement urbain de la Sous-Direction du Droit de la Direction des Affaires Juridiques.

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 - A - alinéa 1 de l'article premier de l'arrêté de délégation de signature susvisé du 2 avril 2008 est ainsi modifié :

— substituer le nom de Mme Aline SAMSON-DYE, administratrice de la Ville de Paris, nommée Chef du Bureau du Droit de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, à celui de Mme Suzanne MIRBEAU, chef des services administratifs.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— Mme la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances ;

— M. le Président du Tribunal Administratif de Paris ;

— M. le Directeur des Ressources Humaines ;

— M. le Directeur des Finances ;

— M. le Directeur des Affaires Juridiques ;

— Mme Aline SAMSON-DYE.

Fait à Paris, le 22 juillet 2009

Bertrand DELANOË

Autorisation donnée au Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (G.I.H.P.) pour la création et le fonctionnement d'un service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile pour personnes handicapées physiques, à Paris.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 311-3 et suivants, L. 312-1-1 6^e et 7^e alinéas, L. 312-3, L. 312-8, L. 313-1 et suivants, et notamment son livre III, R. 312-156 et suivants ;

Vu le Code du travail et son article L. 129-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 313-1 à L. 313-10 ;

Vu le décret n° 2005-1384 du 7 novembre 2005 relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le Code du travail ;

Vu l'ordonnance 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 prise en application de l'article 72 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit (article 4) ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 26 septembre 2005, approuvant le cahier des charges qualité relatif à l'autorisation des services d'aide à domicile pour personnes âgées ou handicapées ;

Vu la demande formulée par le Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (G.I.H.P.) dont le siège social est 32, rue de Paradis, 75010 Paris, représenté par M. Jean-Pierre AUBERT, Président du G.I.H.P. ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale d'Ile-de-France lors de sa séance du 14 mai 2009 ;

Sur la proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Autorisation est donnée au G.I.H.P. de créer et faire fonctionner un service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile pour personnes handicapées physiques, à Paris.

Art. 2. — Cette autorisation vaut habilitation à l'aide sociale légale à compter de 2010.

Art. 3. — Cette autorisation vaut agrément qualité au titre du Code du travail, la condition d'activité exclusive étant satisfaite.

Art. 4. — L'autorisation est accordée pour une durée de 15 ans. Le renouvellement, total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

Art. 5. — L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord du Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général.

Art. 6. — Tout changement essentiel dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction et le fonctionnement de l'établissement ou du service, devra être porté à la connaissance du Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général.

Art. 7. — Tout recours contre cette décision devra être formé auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Art. 8. — La Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargées de l'exécution du présent arrêté dont la notification sera faite au demandeur et qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 27 juillet 2009

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation des tarifs journaliers applicables, à compter du 1^{er} août 2009, à l'établissement EHPAD résidence ORPEA CHAILLOT situé 15, rue Boissière, à Paris 16^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2009 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2009, les dépenses et les recettes prévisionnelles afférentes à la dépendance de l'établissement EHPAD résidence ORPEA CHAILLOT situé 15, rue Boissière, 75016 Paris, géré par la S.A. ORPEA, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 17 898 € H.T. ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 110 233 € H.T.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 139 177 € H.T.

Les tarifs journaliers visés à l'article 2 tiennent compte de la reprise du résultat déficitaire d'un montant de 11 046 €.

Art. 2. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'établissement EHPAD résidence ORPEA CHAILLOT situé 15, rue Boissière, 75016 Paris, géré par la S.A. ORPEA, sont fixés comme suit, et comprennent, conformément à l'article R. 314-166 du Code de l'action sociale et des familles un taux de T.V.A. de 5,5 % :

— G.I.R. 1 et 2 : 18,00 € T.T.C. ;

— G.I.R. 3 et 4 : 11,42 € T.T.C. ;

— G.I.R. 5 et 6 : 4,84 € T.T.C.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} août 2009.

Art. 3. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de la publication de la décision.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 28 juillet 2009

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Sous-Directrice de l'Administration Générale,
du Personnel et du Budget*

Martine BRANDELA

Fixation de la participation annuelle individuelle pour 2009, opposable aux autres départements concernés, du S.A.V.S. de l'Arche à Paris, situé 10, rue Fenoux, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4311-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu la convention du 1^{er} janvier 1989 modifiée relative au Service d'Accompagnement et de Suite mis en place par « l'Arche à Paris » ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2009 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — La capacité d'accueil de l'établissement suivant : S.A.V.S. de l'Arche à Paris, situé 10, rue Fenoux, Paris 15^e, est fixée pour 2009 à 10 places.

Art. 2. — Pour l'exercice 2009, les dépenses et les recettes prévisionnelles de cet établissement sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 6 678 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 51 477 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 7 954 €.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 66 109 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 0 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0 €.

Art. 3. — La somme imputable au Département de Paris pour ses 9 ressortissants, au titre de l'aide sociale, est de 59 498,10 €.

Art. 4. — La participation annuelle individuelle pour 2009 opposable aux autres départements concernés est de 6 610,90 €. La participation journalière qui en découle est fixée à 18,11 € sur la base de 365 jours par an.

Art. 5. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 6. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 28 juillet 2009

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Sous-Directrice de l'Administration Générale,
du Personnel et du Budget*

Martine BRANDELA

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, situé 18, rue du Docteur Magnan, à Paris 13^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47 ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile ;

Arrête :

Article premier. — La Ville de Paris est autorisée à faire fonctionner, à compter du 2 juin 2009, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, sis 18, rue du Docteur Magnan, à Paris 13^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 30 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans avec possibilité d'un service de 10 repas maximum.

Art. 3. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juillet 2009

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint
des Familles et de la Petite Enfance*

Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, situé 33, rue du Javelot, à Paris 13^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47 ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile ;

Arrête :

Article premier. — La Ville de Paris est autorisée à faire fonctionner, à compter du 24 août 2009, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, sis 33, rue du Javelot, à Paris 13^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 66 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans.

Art. 3. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juillet 2009

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
des Familles et de la Petite Enfance*
Philippe HANSEBOUT

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle du Département de Paris (F/H) au titre de l'année 2009.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu l'article 5 de la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 validant les dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes adoptées par le Conseil de Paris sur la base du décret n° 88-435 du 25 avril 1988 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° GM 204-1° du 18 juillet 1991 modifiée fixant le statut particulier applicable au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris ;

Vu la délibération 2001 DRH 20 G du 22 octobre 2001 fixant la nature des épreuves et les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle du Département de Paris (F/H) ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les taux de promotion pour certains corps de catégorie B du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Un examen professionnel, ouvert pour 24 postes, pour l'accès au grade de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle du Département de Paris (F/H) au titre de l'année 2009, se déroulera le 14 décembre 2009.

Art. 2. — Peuvent faire acte de candidature les secrétaires médicaux et sociaux de classe normale ayant atteint le 7^e échelon de leur grade au 31 décembre 2009, ainsi que les secrétaires médicaux et sociaux de classe supérieure.

Art. 3. — Les dossiers d'inscriptions pourront être retirés à partir du 1^{er} septembre 2009 à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels de l'enfance, de la santé, sociaux et de sécurité — B. 355 — Téléphone : 01 42 76 78 89 ou 40 39 ou 49 84 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris — du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h, et de 14 h à 16 h 30.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 30 septembre 2009 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 28 juillet 2009

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières
Marc-Antoine DUCROCQ

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2009-00493 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à MM. Jean-Christophe PERCEVAULT, né le 18 avril 1978, et Jérôme NOUVEL, né le 9 janvier 1979, gardiens de la paix affectés au sein de la Direction de la Police Urbaine de Proximité.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 juin 2009

Michel GAUDIN

Arrêté n° 2009-00563 portant réservation d'emplacements pour le stationnement des véhicules de la Croix-Rouge Française, à Paris 16^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-3 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au second alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-20619 du 5 juillet 2005 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons, à Paris sur les voies relevant de la compétence préfectorale ;

Considérant qu'il importe, en vue d'assurer les meilleures conditions d'intervention de la Croix-Rouge Française, de réserver des emplacements de stationnement aux véhicules dudit service au plus près de ses locaux situés 12, rue Chardin, à Paris 16^e ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — La zone de livraison située au n° 12 de la rue Chardin, à Paris 16^e est supprimée.

Art. 2. — Trois emplacements de stationnement sont réservés pour les véhicules d'intervention de la Croix-Rouge Française au droit du n° 12 de la rue Chardin, à Paris 16^e, ainsi qu'il suit :

- deux, en amont du passage de porte cochère du bâtiment, en lieu et place de la zone de livraison précitée,
- un, en aval du passage de porte cochère, en remplacement de trois places pour les deux-roues.

Art. 3. — Sur les emplacements cités à l'article 2 du présent arrêté, l'arrêt ou le stationnement des véhicules, autres que ceux affectés à la Croix-Rouge Française, est considéré comme gênant au titre de l'article R. 417-10 du Code de la route. Les véhicules en infraction feront l'objet d'une immobilisation et d'une mise en fourrière conformément aux dispositions des articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Il prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 21 juillet 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur Adjoint du Cabinet
Renaud VEDEL

Arrêté n° 2009-00568 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux gardiens de la paix suivants, affectés au sein de la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation :

- M. Cédric LERAT, né le 20 juin 1977,
- M. Laurent CHARREIRE, né le 27 octobre 1973,
- M. Mathieu PADILLA, né le 19 novembre 1986,
- Mme Marie-Gabrielle DUCHET, née le 20 juin 1988.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juillet 2009

Michel GAUDIN

Arrêté n° 2009-00569 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation quai du Louvre, à l'angle du pont du Carrousel, côté port du Louvre, à Paris 1^{er}.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation à Paris ;

Vu le décret n° 2002-810 du 2 mai 2002 fixant les voies mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'en raison du chantier pour la création d'un puits de service, dans le cadre de la mise en conformité du tunnel des Tuileries, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation sur le couloir bus quai du Louvre, à Paris 1^{er} ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le couloir bus quai du Louvre, depuis le pont du Carrousel, côté port du Louvre, à Paris 1^{er}, sera neutralisé à la circulation sur un linéaire de 50 mètres.

Art. 2. — Cette mesure est applicable pendant toute la durée des travaux.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication, dès la mise en place de la signalisation et jusqu'à son retrait.

Fait à Paris, le 22 juillet 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur Adjoint du Cabinet
Renaud VEDEL

Arrêté n° 2009-00584 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Raymond Poincaré, à Paris 16^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, pour permettre l'exécution de travaux de réhabilitation d'un immeuble (démolition et reconstruction) situé 66, avenue Raymond Poincaré, à Paris 16^e, et afin d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux, il convient de neutraliser, à titre provisoire, le stationnement sur une portion de la voie précitée ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Cinq et huit emplacements de stationnement seront neutralisés respectivement au droit du n° 66 et des n°s 67 à 81 de l'avenue Raymond Poincaré, à Paris 16^e.

Art. 2. — Cette mesure est applicable jusqu'à la fin des travaux.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication, dès la mise en place de la signalisation et jusqu'à son retrait.

Fait à Paris, le 24 juillet 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur Adjoint du Cabinet
Renaud VEDEL

Arrêté n° 2009-00585 modifiant l'arrêté préfectoral n° 95-11431 du 14 septembre 1995 modifié interdisant l'arrêt des véhicules devant certains établissements.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 95-11431 du 14 septembre 1995 modifié interdisant l'arrêt des véhicules devant certains établissements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de maintenir dégagés en permanence les abords de certains immeubles ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 95-11431 du 14 septembre 1995 susvisé est modifié comme suit :

10^e arrondissement :

Ajouter :

— Yves Toudic (rue) : au droit du numéro 14.

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Il prendra effet après son affichage et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 27 juillet 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur Adjoint du Cabinet
Renaud VEDEL

Arrêté n° 2009-00586 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Bugeaud, à Paris 16^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, pour permettre l'exécution de travaux de rénovation d'un immeuble au droit du n° 51 avenue Bugeaud, à Paris 16^e, et afin d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux, il convient de neutraliser, à titre provisoire, le stationnement sur une portion de la voie précitée ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Deux emplacements de stationnement sont neutralisés au droit du n° 51 de l'avenue Bugeaud, à Paris 16^e.

Art. 2. — Cette mesure est applicable jusqu'à la fin des travaux.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication, dès la mise en place de la signalisation et jusqu'à son retrait.

Fait à Paris, le 27 juillet 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Sous Préfet,
Directeur Adjoint du Cabinet
Renaud VEDEL

Arrêté n° 2009-00587 modifiant, à titre provisoire, la circulation boulevard Saint-Michel, à Paris 6^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-18 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation à Paris ;

Vu le décret n° 2002-810 du 2 mai 2002 fixant les voies mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales et les conditions d'application du même alinéa, relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement à Paris ;

Considérant que les travaux relatifs à la création de deux ascenseurs à la gare RER Luxembourg située boulevard Saint-Michel, à Paris 6^e, nécessitent la mise en œuvre de mesures de restriction de circulation dans le couloir de bus dans la voie précitée, entre les rues de l'Abbé de l'Épée et Gay Lussac ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — La voie de bus située boulevard Saint-Michel, à Paris 6^e est fermée à la circulation entre les rues de l'Abbé de l'Épée et Gay Lussac.

Art. 2. — Cette mesure sera applicable jusqu'à la fin des travaux.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Il prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 27 juillet 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Sous Préfet,
Directeur Adjoint du Cabinet
Renaud VEDEL

Arrêté n° 2009-00588 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pergolèse, à Paris 16^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, pour permettre l'exécution de travaux de réhabilitation d'un immeuble situé 61-61 bis, rue Pergolèse, à Paris 16^e, et afin d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux, il convient de neutraliser, à titre provisoire, le stationnement sur une portion de la voie précitée ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Deux et sept emplacements de stationnement seront neutralisés respectivement au droit du n° 62 et du n° 64-64 bis de la rue Pergolèse, à Paris 16^e.

Art. 2. — Ces mesures seront applicables jusqu'à la fin des travaux.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication, dès la mise en place de la signalisation et jusqu'à son retrait.

Fait à Paris, le 27 juillet 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation
Le Sous Préfet,
Directeur Adjoint du Cabinet
Renaud VEDEL

Arrêté n° 2009-00591 interdisant temporairement la circulation et le stationnement avenue de Lowendal, à Paris 7^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu le décret n° 2002-810 du 2 mai 2002 fixant les voies mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales et les conditions d'application du même alinéa, relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement à Paris ;

Considérant que l'exécution des travaux relatifs au démontage et au levage des 457 bungalows installés sur le site de l'UNESCO au droit du 23, avenue de Lowendal, à Paris 7^e, rend nécessaire la mise en œuvre de mesures de restriction de la circulation et du stationnement sur une partie de cette voie ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — La circulation sera interdite, à titre provisoire, dans la voie mentionnée ci-dessous :

— Lowendal (avenue), à Paris 7^e, dans sa portion comprise entre l'avenue de Suffren et la place de Fontenoy.

L'accès des véhicules de secours et des riverains restera assuré.

Art. 2. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie mentionnée à l'article 1^{er} de cet arrêté, dans sa portion comprise entre l'avenue de Suffren et la place de Fontenoy.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code de la route.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 3 au 18 août 2009.

Art. 5. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Il prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 27 juillet 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Sous Préfet,
Directeur Adjoint du Cabinet
Renaud VEDEL

Arrêté BR n° 09-00066 portant ouverture de deux concours d'accès au corps de technicien de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2009.

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 5 et 5 bis ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 à 36, 46 et 118 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, notamment ses articles 4, 6, 22 et 23 ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, notamment ses articles 1^{er} et 3 à 6 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2004 PP 72 des 7 et 8 juin 2004 modifiée fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation des concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de technicien à la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2006 PP 42-1^o en date des 15 et 16 mai 2006 modifiée portant dispositions statutaires applicables aux corps techniques et scientifiques de la Préfecture de Police, notamment son article 26 ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration ;

Arrête :

Article premier. — Deux concours pour l'accès au corps de technicien de la Préfecture de Police sont ouverts à la Préfecture de Police, le premier à titre externe pour 4 postes, le second à titre interne pour 3 postes.

Les spécialités proposées se répartissent de la manière suivante :

Concours externe :

- 1 poste spécialité sécurité (incendie) ;
- 1 poste spécialité sécurité et hygiène alimentaires ;
- 2 postes spécialité chimie.

Concours interne :

- 1 poste spécialité sécurité (incendie) ;
- 1 poste spécialité environnement ;
- 1 poste spécialité chimie.

Les candidats optent, au moment de l'inscription, pour l'une de ces spécialités.

Art. 2. — Le concours externe est ouvert, par spécialité, aux candidats titulaires :

— d'un diplôme universitaire de technologie, d'une qualification classée au niveau III en application des articles R. 335-12 à R. 335-23 du Code de l'éducation, relatifs au répertoire national des certifications professionnelles, ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent figurant sur une liste établie par arrêté du Ministre de l'Intérieur et du Ministre chargé de la Fonction Publique ;

— d'un diplôme ou d'un autre titre de formation délivré ou d'une qualification équivalente obtenue dans un des Etats membres de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et dont l'assimilation à un diplôme ou titre mentionné ci-dessus aura été reconnue ;

— de tout autre diplôme ou titre sanctionnant une formation ou de toute attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle d'études au moins équivalent à celui sanctionné par le diplôme ou titre requis ;

Peut également faire acte de candidature au concours externe, toute personne qui justifie de l'exercice d'une activité professionnelle, salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins trois ans à temps plein et relevant de la même catégorie socio-professionnelle que celle de technicien de la Préfecture de Police. La durée totale cumulée d'expérience exigée est réduite à deux ans lorsque le candidat justifie d'un titre ou d'un diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis.

Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte pour la durée d'expérience requise.

Le concours interne est ouvert, par spécialité, aux fonctionnaires ou agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, ayant accompli au moins quatre ans de services publics effectifs au 1^{er} janvier 2009.

Art. 3. — Les inscriptions s'effectuent ou bien sur place à la Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Bureau du Recrutement de la Sous-Direction des Personnels (11, rue des Ursins, 75004 Paris - 3^e étage - pièce 308) ou bien par courrier, Préfecture de Police D.R.H./S.D.P./B.R. au 9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 9 octobre 2009, le cachet de La Poste faisant foi.

Art. 4. — Les épreuves d'admissibilité et d'admission de ces concours se dérouleront à partir du jeudi 12 novembre 2009 et auront lieu en Ile-de-France.

Art. 5. — La composition du jury sera fixée ultérieurement par arrêté préfectoral.

Art. 6. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 juillet 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Directeur des Ressources Humaines
Jacques SCHNEIDER

Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 13, rue Ramey, à Paris 18^e (arrêté du 20 juillet 2009).

Immeuble sis 54/54 bis, rue d'Hautpoul, à Paris 19^e (arrêté du 21 juillet 2009).

Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés abrogeant des arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 72 bis, rue Jean-Pierre Timbaud, à Paris 11^e (arrêté du 16 juillet 2009).

L'arrêté de péril du 25 septembre 2007 est abrogé par arrêté du 16 juillet 2009.

Immeuble sis 58, rue Marx Dormoy, à Paris 18^e (arrêté du 20 juillet 2009).

L'arrêté de péril du 20 juillet 2007 est abrogé par arrêté du 20 juillet 2009.

Immeuble sis 81, rue de Belleville, à Paris 19^e (arrêté du 20 juillet 2009).

L'arrêté de péril du 30 mars 2009 est abrogé par arrêté du 20 juillet 2009.

Immeuble sis 32, rue de Laghouat, à Paris 18^e (arrêté du 21 juillet 2009).

L'arrêté de péril du 18 mai 2007 est abrogé par arrêté du 21 juillet 2009.

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade de secrétaire médical et social de classe normale (choix), au titre de l'année 2008.

- Mme Claudie DEBRUT
- Mme Marie-Christine MANISCALCO
- Mme Geneviève PAM
- Mme Françoise TROTZIER.

Fait à Paris, le 8 juin 2009

La Directrice Générale
Laure de la BRETÈCHE

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe normale (choix), au titre de l'année 2008.

- Mme Annie ANDRY
- M. Denis BENIN
- Mme Evelyne BES
- Mme Anne-Marie BLACHE
- Mme Laurence CROQUISON
- Mme Catherine FRABOULET

- Mme Nicole MAURER
- Mme Pascale ROLLAND
- M. Aroquianadin THOMAS
- Mme Sandrine WALLET.

Fait à Paris, le 8 juin 2009

La Directrice Générale

Laure de la BRETÈCHE

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe, au titre de l'année 2009.

- M. Claude BILLET
- M. Bruno CHUON
- M. Raymond CONSTANT
- M. Lionel LALMAND
- M. Michel GRINGLET.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

La Directrice Générale

Laure de la BRETÈCHE

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe, au titre de l'année 2009.

- M. Patrick BEN SAID
- Mme Béatrice GONTHIER
- Mme Geneviève MILOME.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

La Directrice Générale

Laure de la BRETÈCHE

COMMUNICATIONS DIVERSES

SEMAEST

Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Est de Paris

Offre de location d'un local commercial acquis par la SEMAEST

— 71, rue du Faubourg Saint-Martin, Paris 10^e — Rez-de-chaussée : 47 m², cave : 19 m².

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

Le Directeur Général

Jean-Paul ALBERTINI

Direction du Logement et de l'Habitat. — Liste d'autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation avec compensation situés à Paris.

Autorisation n° 09-012 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

Vu la demande en date du 16 octobre 2008 par laquelle la CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL ILE-DE-FRANCE,

représentée par M. Frédéric BOINET, responsable Développement et Gestion Immobilier, sollicite une autorisation afin d'affecter à un autre usage que l'habitation des locaux d'une surface totale de 173 m² au 1^{er} étage (71 m²) et 2^e étage (102 m²), porte gauche, escalier principal, bâtiment A de l'immeuble sis 51-53, rue de Tocqueville / 101, rue Cardinet, à Paris 17^e ;

Vu la compensation proposée le 16 octobre 2008 consistant en la conversion à l'habitation de locaux à un autre usage que l'habitation (usage commercial) d'une surface totale de 190 m², situés aux 1^{er} étage (98 m²), porte gauche, lot n° 5 (trois pièces) et 2^e étage (92 m²), porte face, lot n° 7 (trois pièces), escalier principal, bâtiment unique de l'immeuble sis 61, rue Ampère, à Paris 17^e ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement du 18 décembre 2008 ;

L'autorisation n° 09-012 est accordée en date du 2 juin 2009.

Autorisation n° 09-059 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande en date du 12 décembre 2008 par laquelle la société CIFREX sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation des locaux d'une surface totale de 1 527,35 m² dont 1 173,35 m² faisant l'objet d'une compensation, situés, à Paris 16^e dans les immeubles suivants :

— 8, avenue d'Iéna : locaux d'une surface totale de 1 214,59 m² dont 921,59 m² faisant l'objet d'une compensation : rez-de-chaussée bas : 83 m² ; rez-de-chaussée haut : 210 m² ; 1^{er} étage : 211,97 m² ; 2^e étage : 230,10 m² ; 3^e étage : 237,73 m² ; 4^e étage : 241,79 m² ;

— 12, rue Fresnel : locaux d'une surface totale de 312,76 m² dont 251,76 m² faisant l'objet d'une compensation : rez-de-chaussée bas : 61 m² ; 1^{er} étage : 127,03 m² ; 2^e étage : 124,73 m² ;

Vu les compensations proposées par conversion à l'habitation de locaux à un autre usage, d'une surface totale de 1 272,37 m², situés, à Paris 16^e dans les immeubles suivants :

— 15, rue de Lübeck : locaux d'une surface totale de 623,40 m² : 1^{er} étage : 229,40 m² ; 2^e étage : 201,30 m² ; 3^e étage : 192,70 m² ;

— 20, rue Dumont d'Urville : locaux d'une surface totale de 314,50 m² : 1^{er} étage : 103,40 m² ; 2^e étage : 103,90 m² ; 3^e étage : 107,20 m² ;

— 47, rue Boissière : locaux d'une surface totale de 334,47 m² : 1^{er} étage : 146,77 m² ; 2^e étage : 142,70 m² ; 3^e étage : 45 m² ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement du 8 décembre 2008 ;

L'autorisation n° 09-059 est accordée en date du 10 juin 2009.

Autorisation n° 09-072 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande en date du 8 octobre 2007 par laquelle la SOCIETE FONCIERE LYONNAISE sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation un local d'une surface totale de 140 m² situé au 7^e étage de l'immeuble sis 62, rue Beaubourg, à Paris 3^e ;

Vu la compensation proposée par conversion à l'habitation de locaux à un autre usage, d'une surface totale de 142 m², situés au 2^e étage porte droite (57 m²) et porte gauche (85 m²) de l'immeuble sis 245, rue Saint-Martin, à Paris 3^e ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement du 8 décembre 2008 ;

L'autorisation n° 09-072 est accordée en date du 26 juin 2009.

Autorisation n° 09-109 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande en date du 23 octobre 2008, par laquelle la S.A. SAINT-JAMES ET ALBANY, représentée par Mme Anne BAGH LONE SAIAS, Président du Directoire, sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation des locaux d'une surface totale de 165 m² situés escalier principal, bâtiment principal de l'immeuble 202, rue de Rivoli, à Paris 1^{er} :

— au 1^{er} étage sur entresol, porte gauche, à droite / droite en sortant de l'escalier, appartement n° 162 : 56 m² ;

— au 2^e étage sur entresol, porte face, à droite / droite en sortant de l'escalier, appartement n° 261 : 78 m² ;

— au 5^e étage sur entresol, porte en face droite, en face en sortant de l'escalier, appartement n° 562 : 31 m² ;

Vu la compensation proposée par conversion à l'habitation d'un local à un autre usage, d'une surface totale de 172 m² situé au 1^{er} étage porte droite, escalier A, bâtiment sur rue, lot n° 107 de l'immeuble sis 21, rue Danielle Casanova, à Paris 1^{er} ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement du 16 janvier 2009 ;

L'autorisation n° 09-109 est accordée en date du 29 juin 2009.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle — spécialité activités périscolaires, de la Commune de Paris (F/H).

Un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle — spécialité activités périscolaires, de la Commune de Paris (F/H), s'ouvrira à compter du 9 novembre 2009 (date de l'épreuve écrite : mardi 10 novembre 2009).

Peuvent faire acte de candidature, les secrétaires des services extérieurs de classe normale — spécialité activités périscolaires, ayant atteint au moins le 7^e échelon, ainsi que les secrétaires des services extérieurs de classe supérieure — spécialité activités périscolaires, ces conditions étant appréciées au 31 décembre 2009.

Le nombre de places offertes est fixé à 6.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels administratifs, culturels et non-titulaires — Bureau 230 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, du 28 août 2009 au 28 septembre 2009 inclus - 16 h.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est le vendredi 9 octobre 2009 - 16 h. Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le vendredi 9 octobre 2009 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, affranchissement en vigueur).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical(e) et social(e) de classe exceptionnelle du Département de Paris (F/H), au titre de l'année 2009.

Un examen professionnel, ouvert pour 24 postes, pour l'accès au grade de secrétaire médical(e) et social(e) de classe exceptionnelle du Département de Paris (F/H), au titre de l'année 2009, se déroulera le 14 décembre 2009.

Peuvent faire acte de candidature les secrétaires médicaux et sociaux de classe normale, ayant atteint le 7^e échelon de leur grade au 31 décembre 2009, ainsi que les secrétaires médicaux et sociaux de classe supérieure.

Les dossiers d'inscriptions pourront être retirés à partir du 1^{er} septembre 2009 à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels de l'enfance, de la santé, sociaux et de sécurité — B. 355 — Téléphone : 01 42 76 78 89 ou 40-39 ou 49-84 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h, et de 14 h à 16 h 30.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 30 septembre 2009 inclus, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers reçus après cette date feront l'objet d'un rejet.

POSTES A POURVOIR

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-direction de l'administration générale — Bureau des marchés et de l'achat.

Poste : Chef du Bureau des marchés et de l'achat.

Contact : Mme MARTEL Roseline — Téléphone : 01 43 47 63 87.

Référence : BES 09 G 07 P16.

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance de deux postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H).

1^{er} poste :

Service : Service juridique et financier.

Poste : Chef du bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire.

Référence : BES 09 G 07 20.

2^e poste :

Poste : Adjoint au chef du bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire.

Référence : BES.09 G 07.14.

Contact pour les deux postes :

— M. DERBOULE — Sous-Directeur des Ressources.

— Mme BURIN RONGIER — Chef du Service juridique et financier — Téléphone : 01 43 47 80 95 / 01 43 47 81 70.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance de deux postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H).

1^{er} poste :

Service : 8^e Section Territoriale de Voirie (STV 8).

Poste : Chef de la subdivision administration générale.

Contact : M. François MONTEAGLE — Téléphone : 01 40 28 70 25.

Référence : BES 09 G 07 25.

2^e poste :

Service : Agence de la mobilité.

Poste : Economiste des transports.

Contact : M. Bernard SALZENSTEIN / M. Antoine BRUNNER
— Téléphone : 01 40 28 71 70 / 01 40 28 71 99.

Référence : BES 09 G 07 27.

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 20538.

LOCALISATION

Secrétariat Général de la Ville de Paris — Délégation Générale à la Coopération Territoriale — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Accès : Métro Pont Marie ou Saint-Paul.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) de mission au pôle Paris Métropole.

Contexte hiérarchique : placé(e) sous l'autorité directe de la responsable du pôle.

Attributions : la Délégation Générale à la Coopération Territoriale a pour mission de contribuer à la construction d'une métropole durable et solidaire par des projets innovants et partagés. Pour ce faire elle s'est fixé quatre objectifs stratégiques : construire la métropole au quotidien en développant des solidarités territoriales en zone dense ; favoriser l'émergence d'une culture métropolitaine ; affirmer Paris comme un des acteurs majeurs de la construction de Paris Métropole ; inscrire Paris Métropole dans le réseau des métropoles nationales et internationales en liaison avec la Délégation Générale aux Relations Internationales. Au sein de la Délégation Générale à la Coopération Territoriale (D.G.C.T.), le pôle Paris Métropole traite prioritairement des questions de gouvernance. A l'occasion de la diffusion de l'avant-projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales, il revient à ce pôle d'analyser les propositions qui émanent de ce texte, en articulant notamment ces dispositions avec la réflexion en cours sur les institutions parisiennes. Il convient également d'assurer un suivi quotidien des réactions suscitées par ce projet. La D.G.C.T. doit également être en mesure d'élaborer pour la Secrétaire Générale.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : qualités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse.

Connaissances particulières : une bonne maîtrise des enjeux urbains et institutionnels métropolitains sera appréciée.

CONTACT

Patrice OBERT — Bureau 305 — Délégation Générale à la Coopération Territoriale — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 45 28 — Mél : patrice.obert@paris.fr.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'un agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 20453.

LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Service de la Directrice Adjointe — 31, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris — Accès : métro Saint-Paul.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé (e) de secteur action territoriale.

Contexte hiérarchique : placé (e) sous l'autorité de l'adjointe de la Directrice Adjointe.

Attributions : l'agent recruté sera intégré à la mission territoriales, placée auprès de la Directrice Adjointe des Affaires Culturelles. Il sera chargé de piloter l'ensemble de la politique territoriale de la Direction et de coordonner la déconcentration des services. Il participera à l'organisation des relations avec les mairies d'arrondissement, notamment la mise en place d'un circuit d'information et de concertation pour ce qui concerne les équipements de proximité et l'action culturelle locale, en lien avec les autres directions de la Ville de Paris et plus particulièrement avec la D.D.A.T.C. et/ou la D.P.V.I. En charge d'un secteur géographique et/ou thématique, l'agent sera l'interlocuteur(trice) privilégié(e) des mairies d'arrondissement pour toutes ces questions, en assurant le lien permanent entre la municipalité et les services de la D.A.C. Une expérience préalable des enjeux de la vie culturelle locale et des relations entre les structures culturelles et artistiques implantées dans un territoire dans le cadre des politiques publiques indispensable.

Conditions particulières : le titulaire de ce poste doit faire preuve de disponibilité.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : esprit de synthèse orale et écrite, et sens de l'organisation ;

N° 2 : capacité au travail en équipe et sens de l'initiative ;

N° 3 : sens des relations humaines et publiques et de la diplomatie.

Connaissances particulières : connaissance des enjeux de la politique culturelle parisienne, connaissance de l'organisation administrative de la Ville de Paris.

CONTACT

Mme Laurence PASCALIS, Directrice Adjointe — Direction des Affaires Culturelles — 31, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 84 54.

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 20526.

LOCALISATION

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement — Service de l'Ecologie Urbaine — Division de l'Education à l'Ecologie Urbaine — Parc Floral de Paris, 75012 Paris — Accès : Métro Château de Vincennes.

NATURE DU POSTE

Titre : éco-éducateur Chef.

Contexte hiérarchique : Chef de la Division de l'Education à l'Ecologie Urbaine.

Attributions : sous l'autorité du Responsable de Secteur : Coordination d'une équipe d'éco-éducateurs eu charge de la vulgarisation scientifique et technique dans les domaines de la nature et de l'environnement auprès d'un public très large (écoles, centres de loisirs, public familial, associations, enseignants...) ; Planification des accueils, suivi des questions matériel, travaux et sécurité de l'équipement. Encadrement des classes, groupes et publics divers.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Bac + 2 dans les spécialités concernant l'environnement.

Qualités requises :

N° 1 : capacité à diriger et animer une équipe ;

N° 2 : bonne connaissance dans le domaine de la nature et de l'environnement incluant une pratique de terrain affirmée ;

N° 3 : expériences pédagogiques et d'animation.

CONTACT

Mme Hélène STRAG, chef de la Division de l'Education à l'Ecologie Urbaine — Division de l'Education à l'Ecologie Urbaine — Service de l'Ecologie Urbaine — Parc Floral de Paris, 75012 Paris — Téléphone : 01 49 57 10 58 — Mél : helene.strag@paris.fr.

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H).

1^{er} poste : poste numéro 20429.

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Sous-Direction de la Production et des Réseaux — Bureau de la production informatique — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Accès : Gare de Lyon ou Quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : technicien (ne) d'exploitation (F/H).

Attributions : le Bureau de la Production Informatique (B.P.I.) instruit la définition de la politique d'équipements informatiques et des règles d'ingénierie. A ce titre, il met en production et assure l'exploitation des applications informatiques. Il est constitué de quatre sections : la Section « Exploitation », la Section « Administration des Systèmes », la Section « Qualité et Métrologie », la Section « Projets et Technologie ». Au sein de la Section « Exploitation », l'agent est placé sous l'autorité du responsable du département « Supervision et gestion des incidents ». Ses activités sont les suivantes : Assurer le bon fonctionnement des infrastructures (architecture SAN, architecture de sauvegarde, architecture VMWARE, architecture de supervision) ; Installer, paramétrer et restaurer si besoin les systèmes d'exploitation ainsi que les données applicatives ; Appliquer selon les directives les droits d'accès aux plates-formes, la configuration et les objets des domaines/active directory et les correctifs ; Gérer les incidents de sauvegardes ; Suivre l'évolution des incidents (tendances, tableaux de bord) ; Identifier et analyser les événements anormaux dans les journaux d'évènements (démarche proactive) ; Assurer un support technique de niveau 2 auprès du département gestion des ressources.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : études informatiques - BAC + 2.

Qualités requises :

N° 1 : Réactivité-Disponibilité ; Adaptation aux nouvelles technologies ; Connaissance des processus d'exploitation ;

N° 2 : Connaissance de l'infrastructure informatique ; Sens de l'analyse ; Capacité à travailler en mode projet.

Connaissances particulières : systèmes linux, AIX, Windows (installation, exploitation) ; Système de sauvegarde NETBACKUP ; SGBD Oracle, mysql, sqlserver ; Outils de supervision ; Réseau, San, virtualisation.

CONTACT

M. PLOUHINEC Alain — Bureau R03 — Bureau de la production informatique — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 66 70.

2^e poste : poste numéro 20435.

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — S.D.D.P./B.P.A.F.I. — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Accès : Gare de Lyon.

NATURE DU POSTE

Titre : chef de projet MOE junior.

Contexte hiérarchique : au sein du B.P.A.F.I., l'agent(e) est placé(e) sous l'autorité du chef de la section achats, moyens de paiement et approvisionnement.

Attributions : l'agent(e) prendra la responsabilité du suivi de la maintenance évolutive et curative d'un ensemble d'applications informatiques dédiées à la gestion de la billetterie (musées, piscines, ...) et aux paiements par internet. Il (elle) s'occupera également de la maintenance de l'application de paiement des tickets d'accès aux musées via Internet et de son extension à divers projets en cours d'étude (tennis, cinéma, etc.). Dans le cadre de sa mission, il (elle) assure le pilotage des marchés existant dont il (elle) a la charge. A partir de l'expression des besoins d'évolutions fournies par la maîtrise d'ouvrage, il (elle) assure le suivi opérationnel des chantiers de conception, de réalisation, de recette et de mise en œuvre qu'il (elle) mène dans le cadre des marchés correspondants. Il (elle) coordonne les différents acteurs du projet et veille à la bonne exécution des prestations.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : aptitude au pilotage et à la gestion de projet informatique ;

N° 2 : bon relationnel, rigueur, qualité d'organisation et d'adaptation, sens de l'initiative et autonomie ;

N° 3 : compétences rédactionnelles ;

N° 5 : connaissances techniques : Architecture Web, notamment les aspects d'e-commerce ; Oracle et SQL.

Connaissance particulières : la connaissance des marchés publics serait un plus.

CONTACT

M. TAVANI ou M. LOUISON — Bureau 601 — S.D.D.P./B.P.A.F.I. — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 66 33 ou 01 43 47 65 13 — Mél : michel.tavani@paris.fr ou max.louison@paris.fr.

Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement. — Avis de vacance de trois postes de cuisiniers (F/H).

Poste : La Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement, établissement public dans le domaine de la restauration scolaire (15 000 repas/jour) recrute : 3 cuisiniers.

Il assiste le responsable de site et est totalement polyvalent. Il est capable, sous réserve de formation, de remplacer le responsable de site pour une courte période. Il exécute et supervise les travaux de préparation. Il assure le service des repas et le nettoyage du site, en collaboration avec les aides de cuisine et les agents de restauration.

Position dans l'organisation :

Il est sous l'autorité des responsables de site.

Domaine de responsabilités :*Technique culinaire :*

— Gestion des matières premières et de la transformation ;

— Utilisation et entretien du matériel de cuisine ;

— Répartition et distribution des repas.

Contrôle qualité :

— Respect des normes et des procédures HACCP ;

— Contrôle qualité des produits finis.

Relationnel :

— Accueil des nouveaux ;

— Formation des nouveaux ;

— Communication avec l'équipe ;

— Satisfaction des convives (enfants et adultes).

Formation et compétences requises :*Formation :*

— BEP/CAP ou 4 ans d'expérience en restauration collective.

Compétences :

— Connaissance des normes HACCP ;

— Connaissance du matériel et des produits en restauration collective ;

— Esprit d'initiative ;

— Sens du contact humain.

Localisation du poste : Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement. Mobilité sur l'ensemble du 19^e arrondissement. Recrutement statutaire ou contractuel (CDD 1 an renouvelable). Poste à temps complet.

Postes à pourvoir en septembre 2009.

Contact : Stéphane MODESTE — 5-7, place Armand Carrel, 75019 PARIS — Tél : recrutement@cde19.net.

Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement. — Avis de vacance de vingt-cinq postes d'agents polyvalents de restauration (F/H).

Poste : La Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement, établissement public dans le domaine de la restauration scolaire (15 000 repas/jour) recrute : 25 agents polyvalents de restauration, l'agent de restauration assure le service des repas auprès des enfants et l'entretien des locaux et du matériel.

Domaine de responsabilités :*Distribution :*

— Mise en place des produits finis ;

— Service, distribution des repas ;

— Contrôle visuel de la qualité des produits finis au moment du service ;

— Communication avec l'équipe ;

— Satisfaction des convives (enfants et adultes) ;

— Nettoyage de l'ensemble des locaux et des matériels dans le respect des normes HACCP.

Formation et compétences requises :*Compétences :*

— Savoir lire, écrire et compter en français ;

— Respect des règles d'hygiène et de sécurité ;

— Rapidité d'exécution.

Localisation du poste : Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement. Mobilité sur l'ensemble du 19^e arrondissement. Poste à temps partiel (20 h/semaine en période scolaire uniquement).

Postes à pourvoir en octobre 2009.

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

I — LOCALISATION :

Service des Finances et du Contrôle — Bureau des Affaires Juridiques et du Contentieux — 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex 12 — Métro : Gare de Lyon ou Quai de la Rapée.

II — DESCRIPTION DU BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX :

Situé au sein de la Sous-Direction des Ressources, le Bureau des Affaires Juridiques et du Contentieux (B.A.J.C.) comprend 5 agents (dont 3 cadres A). Il est l'un des 4 bureaux du Service des Finances et du Contrôle. Il est animé par le chef du B.A.J.C.

Il est chargé notamment :

— de la défense des intérêts de l'établissement (procédures pré-contentieuses ou contentieuses) ;

— du contrôle de la qualité et de la régularité des actes de l'établissement public local ;

— de la veille et de l'expertise juridiques en appui des différents services ;

— du traitement des successions des résidents de l'établissement public ;

— de la passation, la gestion et le suivi des contrats d'assurance.

III — DESCRIPTION DU POSTE :

Sous la responsabilité du Chef de bureau, le candidat exerce le suivi et l'instruction de dossiers contentieux et pré-contentieux, en liaison avec les conseils ou directement. A ce titre, il est amené à rédiger les mémoires en défense. Il suit l'exécution des décisions de justice.

Il examine la légalité des actes de la collectivité (délibérations, décisions, conventions) et participe aux activités de conseil et de veille juridique de l'établissement.

Il assiste et conseille les services de l'établissement dans le cadre de l'expertise des dossiers relatifs aux activités de l'établissement public local.

IV — PROFIL DU CANDIDAT :

Les qualités attendues du (de la) candidat(e) sont les suivantes :

— Intérêt et connaissances en droit public et en droit privé ;

— Qualités rédactionnelles ;

— Rigueur, capacités d'analyse, disponibilité.

V — CONTACT :

Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à contacter :

— Mlle Caroline POLLET-BAILLY — Chef du Bureau des Affaires Juridiques et du Contrôle — Téléphone : 01 44 67 15 78,

ou

— M. Bruno NICOLAUD — Chef du Service des Finances et du Contrôle — Téléphone : 01 44 67 15 05.

Poste à pourvoir au 1^{er} octobre 2009.

Le Directeur de la Publication :

Nicolas REVEL